

Mulroney fera tout pour éviter le référendum

Michel Venne

de notre bureau de Québec

LE PREMIER ministre du Canada, M. Brian Mulroney, souhaite pouvoir présenter des propositions constitutionnelles assez acceptables au Québec pour convaincre son homologue Robert Bourassa de reporter le référendum.

Mais si le scrutin a lieu, comme prévu d'ici le 26 octobre, il jure de participer activement à la campagne et souhaite que les Québécois

aient « droit à une question directe ». Il suggère celle-ci : « voulez-vous la séparation du Québec ou un Canada renouvelé ? »

Pour le premier ministre, il s'agit d'une question qui est « intellectuellement honnête et appropriée ». Il affirme qu'on « ne peut induire les Québécois en erreur ». C'est pourquoi il répudie l'usage du mot souveraineté, un mot qui recouvre à son avis des significations aléatoires. La vraie question, dit-il, c'est : « Voulez-vous démolir le Canada, un des plus grands pays au monde ? »

Le premier ministre a fait ces déclarations, hier, au cours d'une entrevue avec l'ex-ministre péquiste devenu animateur de radio, M. Jean-François Bertrand, à l'émission Face à Face, à la station CJRP de Québec. M. Mulroney était en route pour son comité de Charlevoix où il est en tournée aujourd'hui.

« Je voudrais bien éviter le référendum dans la mesure du possible, a déclaré M. Mulroney, parce que je pense que ça a des effets catastrophiques pour l'économie du Québec et du Canada. » Il rappelle qu'après

celui de 1980, on aurait un autre référendum deux ans plus tard, sans compter la menace d'un troisième scrutin semblable si le Parti québécois prend le pouvoir. Tout cela « n'est pas sérieux », dit-il, aux yeux des investisseurs qui fuient comme la peste l'incertitude politique. L'incertitude engendre une baisse des affaires, entrave la prospérité, ce qui veut dire moins d'emplois, fait-il valoir.

Comment peut-on éviter ce référendum ? « Si M. Bourassa est satisfait des propositions fédérales, j'ai

l'impression qu'il pourrait décider de le reporter », a-t-il simplement laissé tomber, devant les journalistes, en sortant du studio d'enregistrement. Le premier ministre dit « pouvoir bâtir une entente convenable pour le Québec et le Canada ».

M. Mulroney note que « le Parti québécois a voté contre la loi 150; ils ne sont donc pas en faveur d'un référendum », en conclut-il. « Moi, je n'aurais jamais accepté de passer cette loi sans l'appui de l'Opposition », ajoute-t-il, comme un reproche à M. Bourassa. La loi 150 prévoit

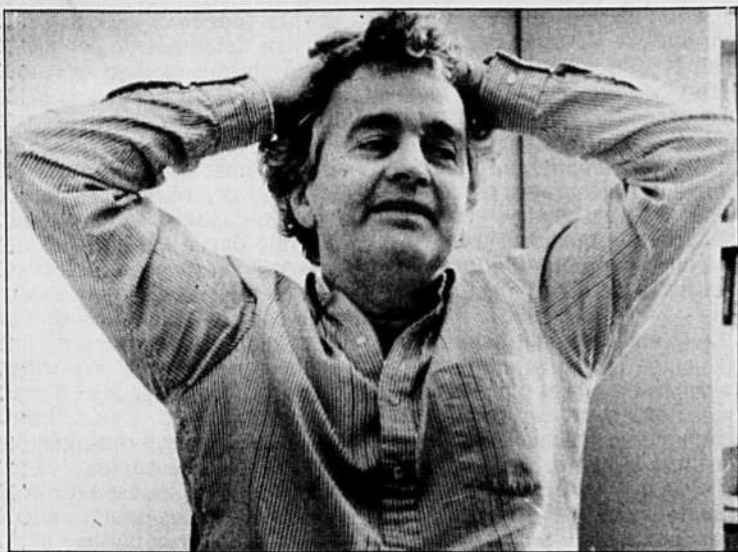
un référendum sur la souveraineté au plus tard le 26 octobre 1992.

Si ce référendum a lieu, les séparatistes trouveront le chef conservateur sur leur chemin. « Nous avons l'intention de participer activement, dit-il. Nous n'avons certainement pas l'intention de demeurer muets, alors qu'il y a des choses importantes qui se passent chez nous. C'est chez nous ici, c'est le Québec et le Canada et ça nous appartient. »

Si la question soumise aux suffrages est « responsable », soit du genre

Voir page A-4: Mulroney

SOCIÉTÉ



Ces tricheurs de scientifiques !

Serge Larivée (ci-dessus) a réalisé un petit exploit : dresser l'inventaire de la fraude scientifique à travers le monde. Ce professeur de l'Université de Montréal a voulu savoir qui trichait, pourquoi et comment on pouvait expliquer le phénomène de la fraude. C'est finalement tout le milieu de la science qui doit faire son mea culpa. Paul Cauchon l'a rencontré.

Page B-1

TÉLÉCOMMUNICATIONS

Beatty ne cédera pas

Cannon soupçonne Ottawa de centraliser pour mieux négocier le libre-échange à trois

Michel Venne

de notre bureau de Québec

POURQUOI le gouvernement fédéral a-t-il déposé, en pleine tourmente constitutionnelle, un projet de loi qui centralise à Ottawa tous les pouvoirs réglementaires dans le domaine des télécommunications ? Le ministre des Communications du Québec, M. Lawrence Cannon, qui demande le retrait de ce projet de loi C-62, croit tenir une explication.

Selon lui, il est possible qu'Ottawa veuille centraliser les pouvoirs sous son aile afin de faciliter les négociations en cours sur le libre-échange

continental avec les États-Unis et le Mexique. Le ministre en est venu à cette conclusion cette semaine après avoir appris que les télécommunications et les services à valeur ajoutée sont au nombre des sujets à l'ordre du jour des discussions trilatérales.

« Je me dis que si le gouvernement fédéral est pour s'engager dans une entente internationale, a-t-il déclaré hier au cours d'un entretien avec LE DEVOIR, il devra être capable de livrer exactement ce à quoi il se sera engagé. Pour le faire, ajoute le ministre, et pour éviter toute contestation devant les tribunaux, il s'agit simplement d'aller chercher l'en-

Voir page A-4: Beatty

La mort de Barbara Frum attriste les Canadiens

Josée Bolleau

LE DÉCÈS inattendu de l'une des plus célèbres journalistes canadiennes, Mme Barbara Frum, a causé hier une commotion certaine à travers tout le pays, tant dans les milieux journalistiques qu'auprès du grand public.

Barbara Frum était LA star du journalisme télévisé au Canada anglais, animant l'émission d'affaires publiques *The Journal* (le pendant anglophone du *Point* qui s'en était inspiré) depuis sa création en 1982.

Son nom était synonyme de rigueur et de crédibilité, au même titre qu'un Bernard Derome au Québec. L'agence *Canadian Press* l'a

Voir page A-4: Barbara Frum



La journaliste Barbara Frum

Nouvelle saignée dans le Sud-Ouest

Aliments Maple Leaf ferme son usine de Montréal malgré l'intervention du gouvernement : 425 nouveaux chômeurs

Sylvain Blanchard

CE QUE LES syndiqués de la compagnie Maple Leaf à Montréal craignaient il y a trois semaines vient de se produire : la compagnie a annoncé hier le transfert à Toronto de toutes les activités de production de sa vieille usine de la rue Mill, le 26 juillet prochain, jetant sur le pavé 425 employés.

Malgré l'intervention des ministres Yvon Picotte (Agriculture), Gérald Tremblay (Industrie et Commerce), Normand Cherry (Travail) et Daniel Johnson (Conseil du trésor), qui ont présenté à la compagnie un train de mesures susceptibles de l'aider à moderniser ou à diversifier les activités de son usine, Maple Leaf est demeurée inébranlable, affirmant que sa décision était irrévocable.

« La division production de l'usine de la rue Mill fonctionne à moins de 60 % de sa capacité et n'est plus rentable, explique Bernard Turgeon, directeur des ventes et du marketing de la compagnie, à Montréal. Moderniser ou diversifier ses activités n'étaient pas des solutions. Maple Leaf a une surcapacité de production au Canada. C'est le problème. En transférant nos activités à Toronto, dans une usine plus moderne, qui ne fonctionne pas actuellement à sa pleine capacité mais qui répond quand même à 70 % de la demande nationale, on améliorera nettement notre rentabilité. »

Maple Leaf a fermé deux usines en Ontario au cours des deux dernières années. Mille emplois sont disparus. La compagnie en a aussi fermé douze autres dans l'Ouest et les Maritimes. Québec y goûte pour la première fois.

« Tout a été tenté pour empêcher cette fermeture, assure Pierre Filion, l'attaché de presse d'Yvon Picotte. Le ministre de l'Agriculture a rencontré les représentants à quel-

Voir page A-4: Sud-Ouest

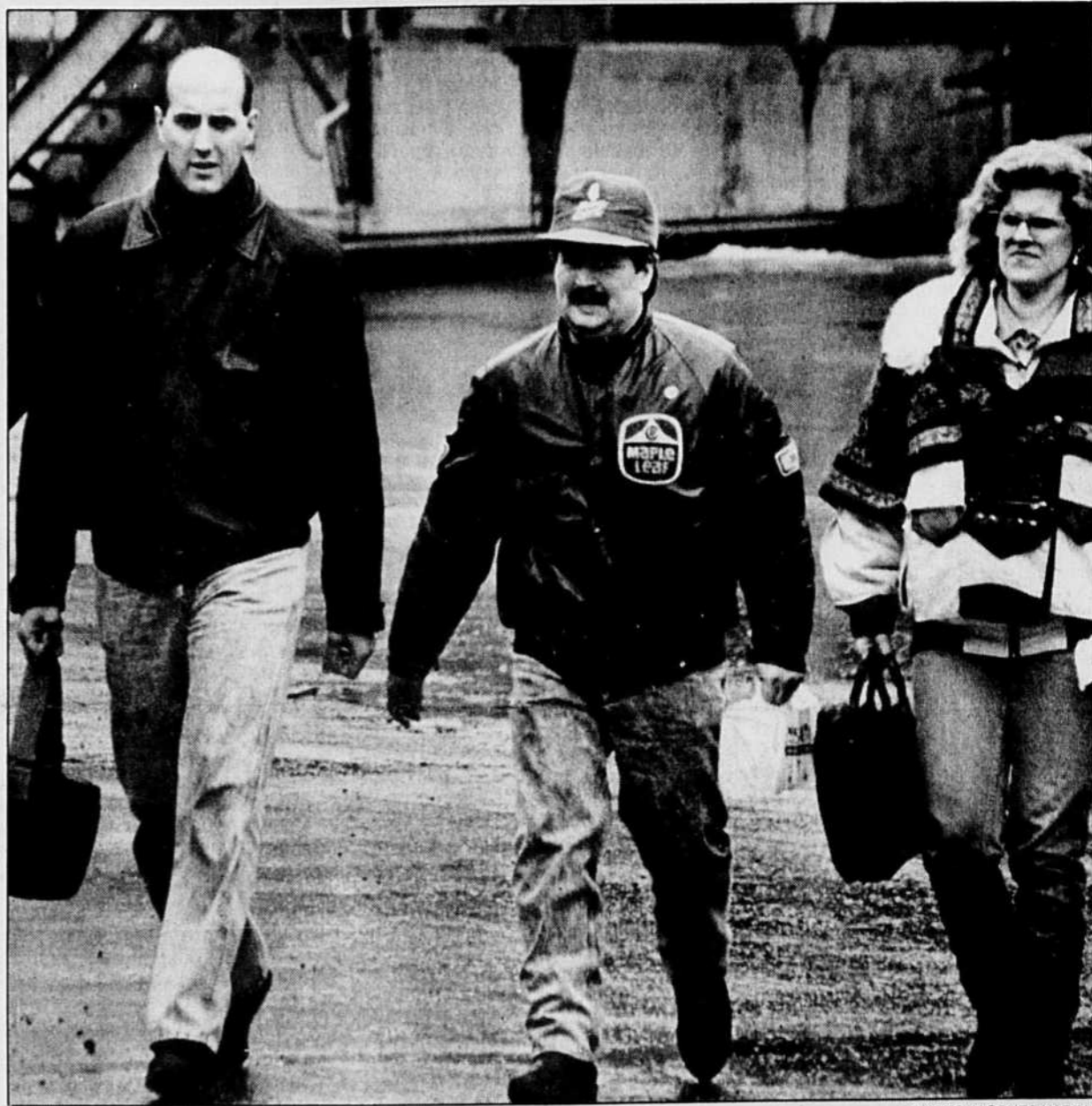


PHOTO JACQUES NADEAU

La mine déconforte, des employés des Aliments Maple Leaf (Canada Packers) quittent l'usine. Les travailleurs songent à organiser un boycott en guise de riposte au transfert à Toronto des activités de l'entreprise du sud-ouest de Montréal.

Le rapport sur la tragédie de Dryden accable Ottawa

L'opposition veut la peau de Mazankowski

Chantal Hébert

de notre bureau d'Ottawa

LE GOUVERNEMENT fédéral s'est précipité pour rassurer les Canadiens sur la sécurité aérienne au pays hier tandis que l'opposition réclamait rien de moins que la tête de l'ancien ministre des Transports Don Mazankowski. Tout cela à la suite de la publication d'un rapport accablant qui relie la tragédie aérienne de Dryden en Ontario aux circonstances entourant la déréglementation du transport aérien au Canada.

La Commission royale d'enquête sur l'écrasement de l'avion d'Air Ontario survenu en mars 1989 conclut ni plus ni moins que les 24 victimes de cette tragédie ont été les plus malchanceux des passagers de la compagnie, mais qu'ils sont loin d'avoir été les seuls usagers canadiens à être en danger.

« Cet accident ne s'est pas simplement produit. On a permis qu'il se

produise », constate le juge Virgil Moshansky. Au fil des 1373 pages de son rapport en trois volumes, il décrit en effet une compagnie aérienne dont les règles de sécurité étaient pour le moins élastiques.

Conclusion encore plus troublante pour le gouvernement, la commission affirme que Transport Canada, l'organisme qui aurait dû veiller au grain, était incapable de jouer son rôle de chien de garde, à cause entre autres des compressions budgétaires fédérales et d'une déréglementation mal préparée.

« Le système aérien canadien est sécuritaire », insiste néanmoins le ministre fédéral des Transports Jean Corbeil qui a immédiatement rejeté les conclusions les plus accablantes de la commission. Soulignant que la sécurité aérienne s'est améliorée au Canada depuis dix ans et donc depuis la déréglementation mise en place par son gouvernement, le ministre précise : « Je rejette toutes connotations voulant que n'importe lequel des milliers d'hommes et de femmes qui travaillent à Air Ontario ait jamais permis à un accident de se produire. »

Et, alors qu'au total, la Commission royale d'enquête fait 191 recommandations au gouvernement, le ministre Corbeil affirme en avoir déjà mis la moitié en chantier.

Mais l'opposition officielle à Ottawa a réclamé hier la démission du ministre Don Mazankowski, responsable à l'époque de la mise en place du nouveau régime aérien canadien.

Voir page A-4: Le rapport

Vallerand commande une enquête interne sur la gestion du Village

Laurent Soumris

TANDIS que le ministre responsable de la Régie des installations olympiques (RIO) commandait hier une enquête interne sur la gestion du Village olympique, l'Association des locataires (ALVO) a réclamé l'intervention du Vérificateur général du Québec, une requête qui a immédiatement reçu l'appui de l'Opposition officielle.

Dans ses récentes éditions, LE DEVOIR a rapporté l'existence d'un climat de harcèlement des résidents âgés du Village olympique et de pratiques commerciales douteuses concernant la vente d'appareils électroménagers par la RIO.

Voir page A-4: Vallerand

CAHIER SPÉCIAL

DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

RÉSERVATIONS PUBLICITAIRES

842-9645

Date de tombée le 27 mars 1992

PARUTION le 4 avril DANS LE DEVOIR

LE DEVOIR lance cette année un nouveau cahier spécial sur le développement régional. Le Québec, ce n'est pas que Montréal. Ce sont aussi 16 régions qui ont toutes des attraits économiques, sociaux et culturels pouvant contribuer à entraîner la province sur la voie d'un développement durable à long terme.

Le développement régional est devenu une priorité. Le Québec vient de déposer sa politique axée sur une nouvelle structure de soutien au développement régional, basée sur la concertation du milieu.

Ce cahier spécial se propose de faire avec toutes les régions un bilan des actifs et de regarder avec chacune leurs perspectives d'avenir. Nous tenterons de cerner quelles sont les forces et les faiblesses des régions et les atouts sur lesquels chacune d'entre elles doit miser pour profiter au maximum de la carte de la compétitivité, clé du succès.

Masse annonce d'importants investissements à Valcartier

Pierre April
de la Presse canadienne

QUÉBEC — Le ministre de la Défense nationale Marcel Masse a annoncé hier, des investissements « de plusieurs dizaines de millions de dollars » à la base militaire de Valcartier, près de Québec.

Il a ajouté que non seulement il n'y aura aucune coupure dans les infrastructures militaires au Québec mais que l'on construira en plus une base d'entraînement dans le Grand Nord québécois.

Dans une allocution devant plus de 200 membres de l'Institut militaire de Québec, M. Masse a longuement parlé des conséquences des compressions budgétaires de son ministère annoncées dans le discours du budget de février sur le personnel militaire, les programmes d'achats d'équipements et la rationalisation des infrastructures dans tous les coins du pays.

« Pour le Québec, il n'y a pas de prévision de fermetures, a-t-il dit, parce qu'au cours des 40 dernières années, on n'y a pas créé de surplus. »

Le ministre a indiqué qu'il reviendrait à Québec au début du mois de mai pour y préciser le projet d'investissement à la base de Valcartier où vivent et travaillent 4500 militaires, 3000 civils et plus de 1000 employés civils.

Il n'a pas voulu chiffrer le montant qui sera consacré au projet, après avoir mentionné celui de 80 millions \$ déjà annoncé pour le base de Gagetown au Nouveau-Brunswick.

« Tant pour Valcartier que pour d'autres endroits au Canada, a-t-il ajouté, on va annoncer la modernisation de certaines infrastructures. »

M. Masse a rappelé que la rationalisation de certains équipements à l'extérieur du Québec était rendue nécessaire par la réduction des effectifs militaires de 84 000 à 75 000 d'ici 1995-1996.

« Beaucoup d'installations, a-t-il dit, datent de la Deuxième Guerre mondiale et faisaient de la place pour 125 000 personnes et le nouveau programme des Forces canadiennes est de 75 000 militaires. Il y a donc trop d'espace. » Au total, le budget de la Défense sera réduit de 2,2 milliards \$ sur cinq ans.

« Dans le cadre des économies annoncées à la suite de l'exposé budgétaire, a poursuivi M. Masse, nous avons décidé d'examiner les biens immobiliers et les terrains du ministère situés en zone urbaine qui pourraient devenir disponibles incessamment et à long terme. »

Un groupe de travail sera mis sur pied afin d'inventorier les biens immobiliers excédentaires au sein du ministère. « D'ici au mois de mai, le groupe consultatif sur l'infrastructure de la Défense, a précisé le ministre, me présentera un rapport qui décrira la méthodologie qui pourrait être adoptée et les étapes à franchir pour rationaliser les infrastructures. »

Une Chambre de commerce refuse la subvention de Paradis pour faire la publicité d'un site d'enfouissement

Louis-Gilles Francoeur

PARCE QU'ELLE s'oppose fermement au projet d'agrandissement du site d'enfouissement de Transvick sur le territoire municipal, la Chambre de commerce de Saint-Jean-de-Matha a décidé de retourner, à toutes fins utiles, au ministre de l'Environnement, M. Pierre Paradis, la subvention de 14 000 \$ qu'il lui accordait au début de l'année pour faire la promotion de ce dépotoir controversé.

La décision a été prise la semaine dernière par la Chambre de commerce de cette municipalité de Lanaudière où la plupart des gens d'affaires sont indignés de constater que le site régional et municipal d'enfouissement est en train d'être comblé par Transvick, non seulement avec les déchets des villes de la Rive-Sud mais aussi avec des matières recyclables, amassées dans le cadre de la collecte sélective de Brossard.

LE DEVOIR révélait en février que la Chambre de commerce de Saint-Jean-de-Matha avait obtenu une des plus fortes subventions du programme d'aide aux groupes environnementaux même si son projet de centre d'information sur le dépotoir Transvick était explicitement dirigé contre le groupe environnemental local, Action Écologie.

Le jury de ce programme devait reconformer l'octroi de cette subvention à la Chambre. Le ministre a cependant exigé de l'organisme d'affaires des garanties pour que son projet ne devienne pas une opération publicitaire pour le site Transvick grâce aux fonds publics.

La subvention confirmée par le ministre et le jury n'a pas encore été versée de sorte que l'argent ne sera pas retourné à M. Paradis sous

forme tangible. Mais comme le ministre avait exigé des garanties, en « cessant toute démarche » à propos de cette subvention, comme le dit la convocation de la Chambre de commerce pour mardi prochain, le ministre accusera donc un surplus de 14 000 \$ que d'autres pourraient bien réclamer.

Le débat de mardi dernier à la Chambre de commerce locale, dont toute la petite ville discute depuis, est le résultat d'un réalignement majeur des forces au sein de cet organisme. Les représentants de Transvick, à l'origine du projet de centre « d'information » sur leur propre site, ont été mis en minorité au sein du conseil d'administration, dont le nombre a été porté à 17 membres !

Ce réalignement fait en sorte que la Chambre de commerce, qui s'opposait en 1990 à l'agrandissement du site, vient de renouer avec cette position après avoir flirté un an avec le promoteur, qui avait aussi ébranlé le conseil municipal.

L'opposition de la Chambre de commerce de Saint-Jean-de-Matha à l'agrandissement du site Transvick survient au moment où la compagnie cherche à obtenir de Québec la permission de l'agrandir sur un nouveau lot. Une partie importante des déchets amenés à ce site ont été enfouis au cours des dernières années sur un lot non autorisé par Québec, au nez et à la barbe des inspecteurs du ministère, sans qu'aucune poursuite pour enfouissement illégal ne soit jamais portée. Transvick défend son projet d'agrandissement du site en invoquant les coûts importants de la restauration imposée par Québec pour consolider le lot rempli illégalement de déchets en direction d'un cours d'eau voisin.

Des forages sont en cours dans le cadre des études requises en vue de

l'agrandissement du site.

Ces forages sont supervisés par la compagnie Serrener, qui a été accusée la semaine dernière dans cette région de s'être placée en « conflit d'intérêt » en effectuant pour le compte du mouvement à Court d'eau une étude de pré-faisabilité sur la gestion intégrée des déchets solides dans Lanaudière.

Serrener, qui a travaillé pour les anciens propriétaires du site et pour Transvick, recommande dans son étude de pré-faisabilité, d'agrandir le dépotoir de Saint-Jean-de-Matha. Les auteurs de ce rapport se sont aussi fait reprocher de ne pas avoir consulté directement la population, se contentant de tester leurs hypothèses auprès des élites municipales et régionales.

À Court d'Eau avait aussi, dans l'optique d'une gestion intégrée des déchets de cette région, favorisé l'incinération de déchets organiques à la cimenterie Ciment Saint-Laurent, un projet battu en brèche depuis par la population de Joliette et des environs.

L'étude Serrener, réalisée grâce à une subvention de 67 000 \$ de l'OPDQ et de 22 500 \$ des municipalités, ne fait aucunement état de la possibilité que le site Transvick puisse être rempli aux dépens des besoins de la région en raison de l'importation des déchets de la ville de Hull, un important contrat décroché par Transvick qui projette de les enfouir à Saint-Jean-de-Matha.

L'étude en question a été faite pour le Comité de l'environnement du Sommet économique permanent de Lanaudière. Outre Serrener, y ont aussi travaillé les firmes Entraco et Econab inc. Elle doit, éventuellement, déboucher sur une étude de faisabilité dont la valeur pourrait atteindre les 200 000 \$.

La meilleure façon de contrer les intrusions fédérales, c'est d'occuper le terrain !

L'UQCN et l'assaut de Paradis contre C-13

Louis-Gilles Francoeur

LA MEILLEURE façon pour le Québec de combattre les intrusions du gouvernement fédéral dans les compétences québécoises en matière d'évaluation environnementale, c'est d'occuper le terrain qui lui est dévolu au lieu d'afficher une attitude complaisante et rétrograde à l'endroit de projets majeurs.

Telle est la réplique cinglante servie hier au gouvernement provincial par l'Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN), un des principaux groupes environnementaux québécois avec plus de 112 organismes affiliés et plus de 50 000 personnes à l'offensive politique déclenchée contre le projet de loi C-13 dans les jours précédant son adoption finale par le ministre québécois de l'Environnement, M. Pierre Paradis. Ce dernier s'oppose au fait qu'Ottawa ait élargi son champ d'intervention au pouvoir de dépenser prévu dans la Constitution.

Pour le président de l'UQCN, le Dr Pierre Gosselin, le meilleur moyen pour Québec de neutraliser l'appétit grandissant d'Ottawa en matière d'évaluation environnementale, c'est « d'améliorer son propre processus » au lieu de le suspendre, y compris par loi spéciale, quand un gros projet cher à la classe politique se présente, ce qui fut le cas notamment de Lauréalco.

« Le Québec pourrait notamment, à très court terme, promulguer les paragraphes g, j, n et p de l'article 2 de son Règlement sur l'évaluation des impacts environnementaux, sur les projets industriels, miniers, gaziers ainsi que certaines routes, tous des secteurs de sa juridiction. Ces dispositions sont suspendues d'application depuis maintenant plus de 10 ans », explique le porte-parole de l'UQCN.

Pour ce dernier, « le Québec est l'artisan de son propre malheur sur la question des évaluations environnementales. A force de laisser le champ libre, on s'expose ainsi à la voir comblée par le gouvernement fédéral. La procédure québécoise est de grande valeur mais de portée beaucoup trop limitée. Si Québec occupait pleinement ses champs de compétence, cela limiterait d'autant les possibilités d'Ottawa d'intervenir seul et ferait la conclusion d'ententes administratives d'harmonisation entre Québec et Ottawa, ententes qui fonctionnaient assez bien ».

« Cela serait pire si l'effritement des pouvoirs québécois en environnement empêchaient de greffer une véritable politique environnementale sur la gestion des richesses naturelles, une compétence provinciale, le coeur même d'une gestion intégrée allant dans le sens du développement durable. »

Un plan de Paul Martin envisage une révolution en environnement

Manon Cornélius
de la Presse canadienne

OTTAWA — Quand il s'agit d'environnement, le député libéral Paul Martin ne vise rien de moins qu'une « révolution environnementale » qui mènera à la transformation du système économique.

« La protection de l'environnement ne peut plus être perçue comme un luxe. (...) C'est particulièrement le cas au Canada, dont l'économie dépend tellement des richesses naturelles. La protection de l'environnement est une condition préalable à la prospérité économique à long terme », écrit le député montréalais dans un document de travail qu'il a rendu public hier.

« Il faut que la protection de l'en-

vironnement devienne la base de la politique industrielle de notre pays », a renchéri M. Martin hier en conférence de presse.

Pour y parvenir, il est convaincu qu'il faut procéder à une restructuration du système économique pour qu'il intègre mieux les coûts environnementaux.

Il recommande d'adopter de nouveaux indices économiques qui tiendront compte de la préservation des ressources et de la productivité environnementale des entreprises. Ce concept est assez nouveau. Actuellement, lorsqu'on parle de productivité, on examine combien il en coûte à une entreprise en main-d'oeuvre, en matières premières et en frais d'équipement pour chaque produit fabriqué. Moins il lui en coûte, plus elle est productive.

Dans le domaine de l'environnement, cela signifierait que la compagnie la plus productive serait celle qui pollue le moins et utilise le moins de ressources et d'énergie pour fabriquer ses produits.

Il pense qu'il faudrait mettre fin aux mesures fiscales, aux programmes de recherche et développement et aux programmes de subventions qui encouragent le gaspillage de l'énergie et des ressources. À son avis, le gouvernement doit opter pour des mesures et des programmes qui favorisent la protection de l'environnement et une politique énergétique axée sur l'efficacité et l'économie.

« S'il est d'accord avec une réglementation plus sévère, il croit que ce sont les pressions des consommateurs qui, en modifiant les lois du marché, auront le plus d'effets. »

Il donne en exemple les changements effectués par les papeteries face à la demande de papier recyclé par les journaux américains et la pression des consommateurs allemands contre le papier blanchi au chlore.

Et le fait que la récession perdure n'est pas une raison pour ne pas agir, dit-il. « C'est parce que ça va mal économiquement qu'il faut réévaluer notre façon de mener l'économie. »

Il souligne par ailleurs que l'industrie des technologies environnementales est celle qui connaît la plus forte croissance.

M. Martin voudrait aussi que le Canada se fixe des objectifs clairs permettant aux citoyens et à un nouveau vérificateur environnemental de mesurer les progrès réalisés.

Il préconise aussi l'adoption d'une charte environnementale, le renforcement des processus d'évaluation environnementale, une aide financière pour permettre à des tiers d'intervenir dans ces évaluations et une évaluation de l'impact des programmes et des politiques du gouvernement.

EN BREF...

Politique et grande vitesse

SEULS les Français comprennent les restrictions mentales et les sensibilités de leurs cousins canadiens. À la tête de la société des chemins de fer nationaux de France, Pierre-Louis Rochet a profité hier de son passage à Ottawa pour expliquer que de grands projets ne verront peut-être jamais le jour, simplement parce que nous avons la manie de tout salir dans les écuries de la politique. Rochet a illustré son propos par un exemple concret. Les confidences qu'il a recueillies à Ottawa lui ont fait comprendre que si, après huit ans de placotage, scribouillage et grenouillage, le projet de train à grande vitesse (TGV) entre l'Ontario et le Québec n'a toujours pas été lancé, c'est uniquement parce que les politiciens de deux gouvernements provinciaux tirent la couverture de leur côté. Rochet participait à un symposium organisé par l'ambassade de France sur la technologie des trains à grande vitesse. C'est Bombardier inc. de Montréal qui détient les droits pour toute l'Amérique du Nord de la technologie du TGV français, un bolide dont la vitesse de pointe peut atteindre jusqu'à 320 kilomètres à l'heure.

Une promesse de trop

L'IMPOPULARITÉ du premier ministre Mulroney est si tenace et inhabituelle que des dizaines d'analystes politiques se sont penchés sur le phénomène. Sa pensée politique, son style de leadership, son image et ses convictions ont subi le test du « scanner » politique. Mais aucun de ces experts n'a pensé un instant que sa générosité pouvait le perdre. Et pourtant, parce qu'il n'a pu s'empêcher de répondre à la lettre d'un garçon de neuf ans, le premier ministre du pays se retrouve aujourd'hui en eaux troubles. La missive du jeune David Rooney plaiderait en faveur de nouvelles augmentations de taxes sur le tabac. Touché droit au coeur, M. Mulroney s'est empressé de répondre à son jeune admirateur qu'il rêvait du jour où les taxes finiraient par faire disparaître complètement l'usage du tabac. Indignés, les producteurs de tabac ont fait savoir au premier ministre que cette nouvelle maladresse lui serait d'un coût politique élevé.

Bières et barrières

À SON ARRIVÉE à la direction de l'Ontario, Bob Rae fut pour un temps perçu comme un faiblard, un néophyte de la politique et un apprenti des négociations constitutionnelles. Depuis, plusieurs premiers ministres, y compris Brian Mulroney, ont regretté de l'avoir jugé trop vite. L'agneau s'est fait tigre. Redoutable négociateur, il ne donne rien pour rien. Dans sa dernière proposition, Bob Rae se dit disposé à éliminer les barrières qui empêchent les fabricants de bières des autres provinces d'avoir accès au marché de l'Ontario. En échange, il réclame la réciprocité.

Wells l'exemple

PENDANT que l'Ontario et le Québec augmentent leurs dépenses, le premier ministre Clyde Wells de Terre-Neuve résiste et donne l'exemple au pays. Le budget qui vient d'être présenté à l'Assemblée législative de cette province porte le signe de l'austérité, en gelant presque son déficit. Mais l'imagination n'était pas au rendez-vous. Tout en accordant une légère augmentation de salaires à ses fonctionnaires, Terre-Neuve a décrété une nouvelle taxe sur le tabac.

Un échec pour Bertrand

L'AVOCAT Guy Bertrand de Québec aurait voulu devenir député à l'Assemblée nationale, mais les électeurs n'en ont pas voulu. Il a tenté de se faire élire chef du PQ, mais les péquistes ont préféré ne pas prendre le risque. Ces temps-ci, il assure la défense d'Antonio Flaman, ce fonctionnaire congédié par le ministère de l'Environnement. Parce que le ministre Pierre Paradis avait à l'époque commenté les révélations des journaux, Me Bertrand estimait que le procès qui a cours à Rouyn-Noranda aurait dû être annulé. Mais le juge Denis Lavergne vient d'en décider autrement.

avis de demande d'un permis d'alcool

Régie des permis d'alcool du Québec

Toute personne, société ou groupement visé dans l'art. 60 du Code de procédure civile peut, par écrit motivé, assermenté et transmis à la Régie, s'opposer à une demande de permis ci-après énumérée, dans les 15 jours de la présente publication, ou s'il y a eu opposition, intervenir en faveur dans les 30 jours de cette publication.

Cette opposition ou intervention doit être accompagnée du certificat attestant de son envoi au requérant ou à son procureur, par poste recommandée, et être adressée à: La Régie des permis d'alcool du Québec, 1 rue Notre-Dame est, suite 9.200, Montréal, Québec, H2Y 1B6.

Nom et adresse du requérant	Nature de la demande	Endroit d'exploitation
LES ENTREPRISES JEFRAU INC. Bar L'Agora 1160, rue Mackay Montréal Dossier: 400-028	2 Bars (simple)	1160, rue Mackay Montréal
RESTAURANT FERLUCCI (1989) INC. Restaurant Ferlucci (1989) Inc. 1506, St-Jean-Baptiste Montréal Dossier: 254-508	Addition d'autorisation de danse et spectacles et changement de capacité	1506, St-Jean-Baptiste Montréal
2736918 CANADA INC. Le Wok de Szechuan no 11 1950, rue Fleury Est Montréal Dossier: 343-723	Permis additionnel	1950, rue Fleury Est Montréal
2423-6077 QUEBEC INC. Centre du Golf Intérieur St-Eustache enr. 166, Industriel St-Eustache Dossier: 554-826	1 Bar dans un Centre Sportif	166, Industriel St-Eustache
2859-2582 QUEBEC INC. Restaurant Joyeux Perroquet Enr. 70, rue Grignon St-Eustache Dossier: 326-355	Permis additionnel	70, rue Grignon St-Eustache
2756-5983 QUEBEC INC. Resto Bar St-Laurent 223, Mongeau Varennes Dossier: 153-601	2 Bars dont 1 sur terrasse	9720, boul. St-Laurent Montréal
2949-9563 QUEBEC INC. Restaurant Lachine Tasty & Delicatessen	1 Restaurant pour vendre	1109, Hyman Drive Dollard des Ormeaux

(Sunnybrook) 1109, Hyman Drive Dollard des Ormeaux Dossier: 954-255

2946-2629 QUEBEC INC. La Mezzanine de Laval 1960, boul. de la Concorde Est Laval Dossier: 863-217

LA TOSCA RESTAURANT INC. La Tosca Restaurant Inc. 815 & 825 Notre-Dame Lachine Dossier: 168-617

SUZANNE REMILLARD, ONIL BOUDREAU, CLAUDE BILODEAU Le Fellini 693, Masson Repentigny Dossier: 149-104

2945-2570 QUEBEC INC. Bar L'Accès 1455, boul. Arthur Sauvé Laval Dossier: 224-543

2949-5559 QUEBEC INC. Café Hong Kong 3110, ch. Chambly Longueuil Dossier: 236-547

2950-6789 QUEBEC INC. Restaurant Pizzeria Lakeview Enr. 552, boul. Beaconsfield Beaconsfield Dossier: 954-297

2867-3531 QUEBEC INC. Restaurant La Sorrentina 6406, rue Sherbrooke Est Montréal Dossier: 360-552

2433-2967 QUEBEC INC. Concessions du Vieux Port 104, St-Paul Est Montréal Dossier: 954-446

2433-2967 QUEBEC INC. Concessions du Vieux Port 104, St-Paul Est Montréal Dossier: 435-974

Le président et directeur général Ghislain K. Lafamme, avocat

15 ans

Ciel 98.5

Cette année, soyez de la fête!
ET PARCOUREZ LE MONDE!

HONGRIE
TCHÉCOSLOVAQUIE

IDENTIFIEZ UNE CONSTELLATION (5 ÉTOILES) DU CIEL

TIRAGE LE 31 MARS 1992


NOM DE L'ÉTOILE	DATE D'APPARITION	REMPLEZ-ET RETOURNEZ À: CIEL, C.P. 98.5, LONGUEUIL, J4H 3Z3
*		NOM _____ PRÉNOM _____
*		ADRESSE _____
*		VILLE _____ CODE POSTAL _____
*		TELEPHONE _____

COUPON ORIGINAL OBLIGATOIRE. PHOTOCOPIÉ REFUSÉ

QUESTION D'HABILITÉ À COMPLÉTER 90 • 85 •

LE DEVOIR **exotik** **KLM**

Poumon qui respire
Cigarette qui expire



CECM: les commissaires consternés par la tutelle

Les deux partis ont fait preuve « d'immaturité », explique Michel Pagé

Caroline Montpetit

LA DÉCISION du ministre de l'Éducation de mettre en tutelle la Commission des écoles catholiques de Montréal pour une période de six mois a semé la consternation hier parmi les commissaires de la CECM.

Pour sa part, M. Pagé a expliqué cette décision en déclarant que les deux partis représentés à la table des commissaires depuis le mois de novembre 1990 avaient fait preuve d'immaturité dans l'exécution de leur mandat.

En vertu d'un décret approuvé hier par le conseil des ministres du gouvernement du Québec, c'est en effet M. Jean-Guy Gagnon, ancien professeur de la CECM et sous-ministre retraité du ministère de l'Éducation du Québec, qui administrera la CECM pour une période de six mois. M. Henri Tardif, également à l'emploi du ministère de l'Éducation, agira pour sa part à titre de directeur général intérimaire de la commission scolaire, durant la même période.

Au cours d'une rencontre avec la presse, le nouveau tuteur de la commission scolaire a par ailleurs précisé que M. Tardif ne briguerait pas

le poste de directeur général permanent, au détriment d'autres cadres de la CECM, après la période de tutelle imposée par le ministre.

Le ministre de l'Éducation du Québec s'est également engagé à modifier la Loi sur l'instruction publique, et à abolir la clause voulant que la nomination d'un directeur général ne puisse s'obtenir à la CECM que par le vote favorable des deux tiers de l'assemblée des commissaires.

« Nous nous retrouvons dans une situation, assez inhabituelle, où deux droits, appartenant respectivement à chacun des groupes, s'affrontent », a ajouté M. Pagé.

La répartition actuelle du conseil des commissaires exige effectivement l'assentiment de deux commissaires MEMO, à la nomination suggérée par le parti au pouvoir.

Au terme de sa rencontre avec le ministre hier en début d'après-midi, le président de la CECM, M. François Ouimet, a qualifié de « mesure empreinte de violence », l'annonce d'une tutelle de six mois à la plus importante commission scolaire du Québec.

M. Ouimet avait demandé lui-même au ministre Pagé la semaine dernière une tutelle de 24 heures à la

CECM, tutelle qui aurait permis la nomination de M. Gérard Tousignant, vérificateur du ministre, à la direction générale intérimaire de la commission scolaire.

« Je crois que tout le monde est peiné d'apprendre cette nouvelle », a dit M. Ouimet, précisant d'autre part qu'il s'était engagé auprès du ministre à collaborer avec lui, sur la question du redressement administratif de la CECM et de la réussite scolaire des enfants qu'elle abrite.

De son côté, M. Marcellin Noël, commissaire du Mouvement pour une école moderne et ouverte, a déclaré qu'il s'agissait là d'une « artillerie lourde », déployée par le ministre, inadéquate pour régler les différends qui sévissent depuis plusieurs mois entre les deux partis qui siègent à la table des commissaires de la CECM.

Enfin, la seule commissaire indépendante de la table de la CECM, Mme Louise Lorrain, s'est dite déçue du « manque de confiance », témoigné par le ministre à la CECM,

« même si celle-ci était effectivement dans une impasse complète depuis plusieurs mois ».

Pour sa part, M. Pagé estime qu'il est anormal que les commissaires « passent plus de temps à élaborer des tactiques parlementaires », qu'à assurer une saine gestion des affaires de la commission scolaire.

En vertu du décret du gouvernement du Québec, le tuteur de la commission scolaire sera chargé d'établir un processus de nomination d'un directeur général permanent, responsable des effectifs du personnel de cadre et de gérance, et veillera notamment aux politiques d'embauche, de promotion et de probation, aux politiques d'achats de biens et services, et aux règlements de délégation de fonctions et de pouvoirs.

Tout au long de la période de tutelle, le Conseil des commissaires de la CECM continuera de siéger et de prendre des décisions aux plans strictement pédagogique et budgétaire.

Les jeunes chômeurs seraient souvent rejetés pour la piètre qualité de leur français

Lia Levesque

de la Presse canadienne

D'APRÈS UNE récente enquête, l'inaptitude à écrire ou s'exprimer correctement serait la raison la plus souvent invoquée par les employeurs pour rejeter un candidat à un poste de débutant.

C'est le président du Conseil du patronat Ghislain Dufour qui a soulevé les résultats de cette étude, hier, au Forum sur la maîtrise de la langue, organisé par la Fédération des cégeps.

M. Dufour participait à une table ronde sur les besoins des entreprises, des travailleurs et de l'école, en compagnie du président de la CSN Gérard Larose, de la présidente de la Fédération des commissions scolaires Diane Drouin, du recteur de l'Université du Québec à Montréal Claude Corbo et du directeur général du Cégep du Vieux-Montréal Alain Lallier.

L'étude « Vers l'an 2000 », citée par M. Dufour, a été réalisée par la firme Towers Perrin ou TPF & C auprès de dirigeants d'entreprises.

Ainsi, parmi les raisons le plus souvent invoquées pour rejeter un candidat à un poste de débutant, on retrouve en premier lieu « l'inaptitude à écrire ou à s'exprimer correctement » (57 %).

Suivent les critères du manque d'expérience de travail (56 %; l'inaptitude à calculer correctement (12 %); et l'échec aux examens médicaux ou aux tests antidrogue (2 %). Trente-deux pour cent mentionnaient diverses autres raisons.

M. Dufour relevait aussi un sondage réalisé, cette fois, auprès des membres corporatifs du CPQ.

À la question « Êtes-vous généralement satisfait, en tant qu'employeur, de la qualité du français

écrit (langue première) », seulement 29 % ont dit « oui ». La même question, posée deux ans plus tôt, avait donné un taux de satisfaction de 50 %.

De leur côté, les représentants du milieu scolaire ont insisté sur le fait que l'école ne pouvait tout faire toute seule. La famille y est pour beaucoup dans la valorisation de la maîtrise de sa langue maternelle, de même que la société, les médias et le marché du travail.

La présidente de la Fédération des commissions scolaires Diane Drouin a rappelé qu'un jeune passe en moyenne 23 heures en classe au primaire et 25 heures au secondaire. Ce même jeune regarde la télévision pendant 30 à 40 heures et il lit fort peu.

Pour M. Alain Lallier, du milieu collégial, le souci de la qualité du français doit être présent non seulement dans les cours de français, mais dans toutes les matières. « Tous les cours doivent contribuer en faisant lire plus et écrire plus », suggère M. Lallier.

Pendant ce temps, les tests pour mesurer le niveau de maîtrise du français se multiplient à l'entrée des universités.

Le recteur de l'UQAM Claude Corbo tient à ce que les universités se montrent exigeantes, et ce « à l'admission, en cours de route et pour l'obtention du diplôme ».

Le président de la CSN Gérard Larose a souligné quelques-uns des défis supplémentaires qui se posent pour la qualité de la langue : l'informatic, le décrochage scolaire, la sous-scolarisation, entre autres.

« L'importance de la maîtrise de la langue au Québec revêt un caractère particulier, du seul fait que nous sommes dans un environnement continental anglophone », a-t-il ajouté.

Un «harceleur» doit verser 11 000 \$ à deux de ses anciennes étudiantes

Clément Trudel

POUR AVOIR exposé deux étudiantes à du « harcèlement sexuel illégitime », le directeur d'un institut offrant des cours de microprocesseur et d'électrotechnique a été condamné, hier, à verser aux victimes plus de 11 000 \$, soit 3000 \$ de dommages moraux à chacune, ainsi que le remboursement des frais de cour.

Les faits remontent à 1988. Deux des cinq étudiants inscrits alors à l'Institut Frehab de technologie — qui recrutait ses élèves par des annonces à Vidéotron — sont des jeunes filles : Monica Hachey et Linda Langlois qui avaient respectivement 19 et 21 ans quand elles s'inscrivirent à ce cours. Mlle Hachey a aussi eu un emploi de secrétaire-réceptionniste au même institut, mais la Commission des droits de la personne n'a pas inclus dans sa plaidoirie l'aspect particulier du harcèlement dont elle fut victime « en milieu de travail ».

Le tribunal des droits de la personne, dans une décision du juge Michèle Rivet, rejette la version des faits donnée par le directeur Fred Habachi, lui préférant les témoignages de ces jeunes femmes qui devaient quitter durant un cours en raison d'un « climat malsain ». Habachi disait avoir été lui-même victime de harcèlement de la part des jeunes fil-

les dont l'une aurait déjà eu un emploi, selon lui, dans une boutique porno ! M. Habachi, dans une cause inscrite en Cour supérieure, a déjà réclamé 96 000 \$ de la part de ces étudiantes dont il affirmait qu'elles se livraient à des jeux de séduction et qu'elles auraient eu même un langage pornographique propre à le gêner et à perturber l'ensemble des élèves.

Le juge Rivet avait à déterminer si la plainte dont elle était saisie pouvait aller à l'encontre d'au moins cinq articles de la Charte québécoise des droits et libertés, dont l'article 10.1. Mme Rivet, s'inspirant de l'arrêt Janzen (Cour suprême du Canada) et de la réflexion de Maurice Drapeau sur *Le harcèlement sexuel au travail* (ouvrage publié sous la responsabilité de la Commission des droits de la personne) définit ainsi le harcèlement sexuel : « Un comportement à connotation sexuelle abusif, blessant et importun qui, pour la personne qui en fait l'objet, entraîne des conséquences directes sur le maintien ou l'amélioration de ses conditions de vie, et/ou crée à son endroit un climat d'intimidation, d'humiliation ou d'hostilité ».

Le tribunal souligne notamment que le harcèlement sexuel est une « atteinte grave aux droits de la personne » et qu'il « perturbe profondément la victime ».



Le statut de la femme divise les autochtones
Environ 400 autochtones ont manifesté, hier à Winnipeg, pour appuyer le chef Peguis Louis Stevenson, qui avait été violemment pris à partie par des groupes de femmes autochtones.

La Cour suprême fixe quatre nouvelles lignes directrices pour estimer un «délai raisonnable»

OTTAWA (PC) — La Cour suprême du Canada a établi de nouvelles lignes directrices pour permettre aux juges de déterminer ce que constitue un « délai raisonnable » pour la tenue d'un procès.

Après avoir été saisie de deux causes portant sur la conduite en état d'ébriété, la Cour suprême a tranché par une majorité de six voix contre une que des délais de 14 mois et demi et de 13 mois étaient raisonnables.

Selon un jugement rendu par un banc de sept juges, de nouveaux critères permettront de déterminer s'il y a eu violation aux dispositions garantissant l'audition d'un procès dans un délai raisonnable en vertu de la Charte canadienne des droits et libertés.

Bien que les gouvernements aient l'obligation constitutionnelle de fournir des ressources suffisantes pour

éviter des délais déraisonnables, souligne le jugement, il ne s'agit pas d'appliquer une formule mathématique ou administrative, mais de soupeser tous les facteurs en jeu qui entraînent un délai.

« Une ligne directrice n'est pas destinée à être appliquée d'une manière purement mécanique, écrit le juge John Sopinka. Elle doit se prêter à l'application d'autres facteurs et céder devant ceux-ci ».

Ainsi, les juges d'instruction devront tenir compte des quatre facteurs suivants avant de suspendre les procédures :

- la longueur du délai;
- des pertes de temps déraisonnables pour entamer les procédures lorsque par exemple l'accusé renonce à invoquer son droit à un procès rapide et accepte un délai injustifié;

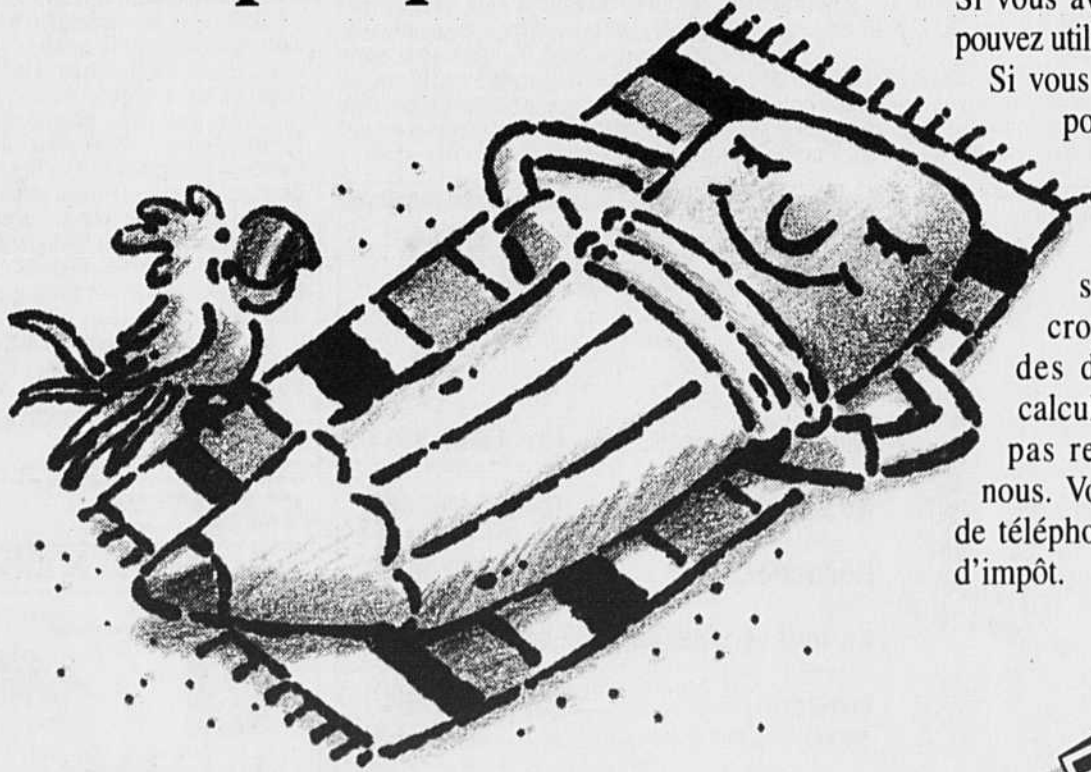
■ les raisons du délai;

■ les préjudices subis par l'accusé.

Selon le jugement majoritaire écrit par le juge Sopinka, il ne devrait pas s'écouler plus de huit à dix

mois entre le moment où les actes d'accusation sont déposés et la fin de l'audition du procès devant une cour provinciale ou les tribunaux de première instance. Lorsqu'il y a une enquête préliminaire, le procès devrait se tenir dans un délai de six à huit mois.

Certaines déclarations de revenus sont plus simples que d'autres



Pour vous faciliter la tâche, nous avons conçu deux déclarations de revenus simplifiées qui ne demandent aucun calcul.

Les personnes dont la situation fiscale est simple peuvent remplir l'une de ces déclarations si elles le désirent. Si vous avez moins de 65 ans, vous pouvez utiliser la déclaration « abrégée ».

Si vous avez 65 ans ou plus, vous pouvez utiliser la déclaration « 65 Plus ».

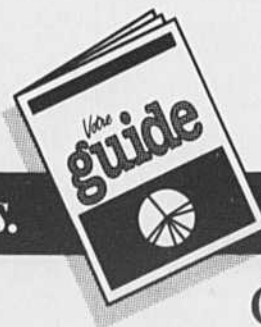
Ne remplissez qu'une seule déclaration. Si vous croyez pouvoir utiliser l'une des déclarations jaunes sans calcul, mais que vous ne l'avez pas reçue, communiquez avec nous. Vous trouverez nos numéros de téléphone à la fin de votre guide d'impôt.

On vous facilite les choses.



Revenu Canada Impôt

Revenu Canada Taxation



Canada

MBA

Les étudiants peuvent choisir les domaines suivants:

- GESTION INTERNATIONALE*
- COMPTABILITÉ
- FINANCE
- RESSOURCES HUMAINES
- SCIENCE DE LA GESTION
- MARKETING
- SECTEUR PUBLIC
- GESTION DES SERVICES DE LA SANTÉ**

Information:
MBA
Faculté d'administration
136, Jean-Jacques Lussier
Ottawa (Ontario)
K1N 6N5

Tél.: (613) 564-7004
Télex: (613) 564-6518

* Cette option est bilingue et comprend un stage international.
Info: (613) 564-5064
** comprend un stage
Info: (613) 564-7004

Administration

UNIVERSITÉ D'OTTAWA
UNIVERSITY OF OTTAWA

SUITES DE LA PREMIERE PAGE

◆ Beatty

semble des pouvoirs de réglementation, ce que C-62 lui permet; à quoi s'ajoute le pouvoir du ministre de faire des directives au CRTC. Ce pouvoir est également prévu au projet de loi C-62.

Ce projet de loi sur les télécommunications a été déposé le 27 février, soit la veille du dépôt aux Communes du rapport du comité Beaudin-Dobbie. De sorte qu'il a failli passer inaperçu.

Le projet de loi C-62 confirme la mainmise d'Ottawa dans le domaine des télécommunications. Il introduit un mécanisme formel de consultation des provinces sur la réglementation appliquée aux entreprises oeuvrant sur leur territoire. Mais il exclut l'existence de régimes réglementaires au niveau provincial, comme le souhaite le Québec.

Dans une lettre datée du 18 mars, M. Cannon a demandé à son homologue fédéral de retirer le projet de loi, estimant que le partage des compétences dans ce domaine, comme dans les autres, doit être réglé dans le cadre des négociations en cours sur le renouvellement de la Constitution. M. Cannon estime que ce projet de loi C-62 est un « coup de force », un « empiètement inacceptable » sur les compétences exercées par le Québec dans ce domaine. Le ministre cherche à organiser un front commun des provinces et affirme avoir l'appui de la Saskatchewan dans ce combat.

Mais le ministre se heurte à l'intransigence de son homologue fédéral, M. Perrin Beatty. Ce dernier laisse entendre dans sa réponse écrite à M. Cannon, qu'il ne retirera pas ce projet de loi. Tout au long de cette lettre de trois pages, M. Beatty défend le contenu du texte législatif et l'intérêt pour le Québec et le Canada d'une politique des télécommunications qui soit « véritablement pancanadienne ».

Le ministre Beatty rappelle que les tiers des entreprises de télécommunications se retrouvent au Québec et que cette industrie a besoin d'un marché ouvert et de règlements moins encombrants et plus souples. Une politique pancanadienne qui mobilise le marché intérieur du pays, écrit-il, « aura des répercussions très favorables pour le Québec, et en particulier pour la région de Montréal ».

Il souligne en outre que les mécanismes de consultation des provinces proposés dans la loi sont « les plus poussés qui aient jamais existé ». Il rappelle également que la récente loi sur la radiodiffusion prévoit la régionalisation du CRTC. Cette régionalisation s'appliquera d'office aux télécommunications », précise-t-il.

M. Beatty se dit « toujours disposé à ce qu'un conseil des ministres (fédéral et provinciaux des Communications) puisse discuter des grandes orientations touchant le secteur des télécommunications », comme le suggère le Québec. « Mais nous n'avons pas jugé approprié d'intégrer dans le texte de la législation ce mécanisme de nature politique. »

◆ Sud-Ouest

ques reprises, son collègue Gérald Tremblay a eu un long entretien avec le PDG de la multinationale à Londres, tandis que la Société de développement industriel du Québec s'est proposée de prendre en main le dossier. Rien n'y fit. On a expliqué aux dirigeants de la compagnie qu'ils pourraient bénéficier d'une série de programmes gouvernementaux, que les subventions étaient substantielles, qu'on était prêt à regarder toutes les alternatives avec eux pour sauver ses 400 emplois, rien n'a marché, la compagnie demeurant inflexible. »

Mince consolation, Maple Leaf maintiendra sur la rue Mill ses activités de distribution et de mise en marché, ce qui permettra aux 175 personnes qui y travaillent en ce moment de conserver leur emploi.

Les syndiqués, qui s'attendaient au pire depuis un mois, envisageant de mettre sur pied une grande campagne de boycottage contre les produits Maple Leaf, un peu comme

celle qui fut lancée lors de la fermeture de l'usine Cadbury à Montréal, campagne qui pourrait commencer dans quelques semaines.

« C'est le seul moyen qu'il nous reste pour faire connaître notre mécontentement, a admis hier Jean Nole, le président du local 357 des TUAC (FTQ), qui représente les employés de Maple Leaf. Une telle campagne demande cependant beaucoup d'organisation. On va regarder ça de près au cours des prochains jours. »

Au total, la FTQ, croit que 1000 emplois directs et indirects disparaîtraient avec la fermeture de cette division. Une perte énorme pour l'économie de Montréal qui, il y a à peine trois mois, voyait un autre de ses plus importants employeurs, les Ateliers Angus, fermer ses portes, entraînant la mise à pied de 1000 personnes.

Pour le sud-ouest de Montréal, la présence des Aliments Maple Leaf est très importante, car plus de 50 % de la population active de ce quartier est au chômage ou sur l'assistance sociale.

Il y a trois semaines, le président des TUAC, Yvon Bellemare, avait prévenu Maple Leaf qu'advenant une fermeture ou une baisse marquée de la production de son usine montréalaise, les ventes de ses produits au Québec pourraient sérieusement diminuer. « Puisqu'il est normal, disait-il, que la fidélité de la population aux produits Maple Leaf se traduise par l'implication économique de l'entreprise au Québec. »

Tout l'après-midi hier, l'exécutif du syndicat s'est donc réuni pour discuter stratégie et réfléchir, notamment, sur ce boycott. On devrait en savoir plus long sur ses intentions ce matin.

Les Aliments Maple Leaf, qui possède des usines un peu partout au pays, a été vendue il y a deux ans au géant britannique de l'alimentation, Hilldown Holdings PLC. Depuis, la ligne de production de boeuf de l'usine montréalaise a été abandonnée et 125 personnes ont perdu leur emploi. Récemment, les budgets d'entretien des bâtiments de l'usine de la rue Mill ont disparu et des ingénieurs torontois venaient examiner les équipements pour s'informer de leur fonctionnement. Tout ce qu'il fallait pour que les employés commencent à se poser des questions et décident, il y a trois semaines, d'organiser une conférence de presse pour faire part de leurs inquiétudes.

Incapables d'obtenir des éclaircissements de la direction de l'entreprise à Montréal sur le sens de toutes ces décisions, les syndiqués se sont également rivos à un mur à Toronto, avant de demander l'intervention du gouvernement, avec les résultats que l'on sait.

◆ Mulroney

de celle qu'il propose, « nous allons gagner, dit-il. Les Québécois vont voter pour le Canada. »

Car peu importe les propositions que M. Mulroney fera au Québec dans les prochaines semaines, « il y a déjà quelque chose de remarquable sur la table : le Canada. On ne parle pas d'un pays de broche à foin. C'est un pensez-y bien pour tout le monde », dit-il.

« La question c'est : voulez-vous le démolir le Canada ? Et si vous le démolissez, on vous offre quoi en retour ? Ce plus petit pays, peut-être moins prospère ? Qu'est-ce qui se passe pour le citoyen moyen, car c'est lui qui va payer la note, lui à qui appartient le Canada. C'est à lui toute la richesse de ce grand pays, les traditions démocratiques, les protections pour les minorités; c'est là, ça fait partie de notre héritage », avance M. Mulroney, dans une envolée qui annonce le ton de la campagne référendaire.

« Faut-il une répudiation de tout cela ? Et pourquoi ? Le défi est à M. Jacques Parizeau (le chef du Parti québécois) de dire pourquoi il veut démolir ce pays, a-t-il poursuivi, surtout qu'en le démolissant, il veut conserver la citoyenneté, le dollar canadien et les bienfaits de l'union économique. On ne peut pas induire les Québécois en erreur. On ne peut pas faire comme si le divorce ne sera pas brutal. »

M. Mulroney rappelle qu'il n'a « jamais lâché » le droit de tenir lui aussi un référendum au niveau fédéral. « Je n'ai rien exclu », a-t-il lancé, rappelant qu'il est tout à fait légitime pour Ottawa de consulter les citoyens du pays, y compris ceux du Québec, sur cette question. Il promet par ailleurs de ne pas « essayer d'usurper ou de contrecarrer à la dernière minute le droit du gouvernement du Québec de consulter sa population ».

Le premier ministre a abordé brièvement d'autres sujets. Il a entre autres proposé de « dédramatiser » l'affrontement qui s'est fait jour de

puis quelques semaines entre Ottawa et Québec au sujet de projets de loi jugés ici comme des empiètements inacceptables du fédéral dans les compétences provinciales : les projets de loi C-13 sur l'évaluation environnementale, C-42 sur les espèces animales et végétales menacées, C-62 sur les télécommunications.

Ceux qui blâment Ottawa « charrient », dit-il, ajoutant qu'il ne « faut pas s'énerver » avec de telles histoires qui peuvent survenir « de temps à autre dans les meilleures familles ». Il ajoute que son opinion à lui vaut bien celle des ministres québécois.

Il a fait savoir, enfin, qu'il avait demandé un rapport sur les allégations rendues publiques récemment voulant que la GRC ait obéi à des ordres provenant du conseil des ministres pour voler la liste des membres du Parti québécois dans les années 1970. À la lumière de ce rapport, il jugera s'il est opportun de rendre publics les documents pertinents. Il promet de rendre une décision la semaine prochaine.

◆ Vallerand

Hier, le ministre André Vallerand a indiqué qu'il avait confié au vice-président du conseil d'administration de la RIO, M. André Grou, « le mandat d'enquêter sur les allégations de l'ALVO touchant le Village ainsi que son administration ».

Après avoir fait rapport au conseil, M. Grou, qui tentera de rétablir « un climat de confiance entre les résidents et l'administration du Village olympique », devra transmettre au ministre « les mesures correctives qu'il entend prendre, s'il y a lieu et ce, dans les meilleurs délais », a-t-on appris dans un communiqué.

« C'est un premier pas dans la bonne direction », a immédiatement déclaré le président de l'ALVO, Me Lawrence Morgan, qui réserve toutefois ses commentaires pour les conclusions de l'enquête.

Mais selon lui, « le Vérificateur général est la seule autorité qui pourrait émettre un jugement indépendant sur la RIO ». « Il est clair que des fonds publics sont en péril et que des biens publics sont gérés de façon douteuse », a-t-il souligné.

Me Morgan a dit souhaiter que la RIO rembourse immédiatement les résidents lésés par la non-application de sa politique tarifaire et que tous les locataires puissent bénéficier du même traitement.

Quant à elle, la critique de l'Opposition et députée de Verchères, Mme Lucie Dupuis, a mis en doute hier la crédibilité d'une enquête interne. « Peu importe l'intégrité de l'enquêteur, personne ne pourra croire à une enquête menée par la RIO sur la RIO. »

« On ne peut pas tolérer l'insécurité que subissent les personnes âgées au Village, a-t-elle ajouté. C'est inacceptable que des êtres humains soient traités comme du bétail et qu'un gouvernement agisse en aussi mauvais propriétaire. »

« Le ministre accepterait-il la situation si ses parents vivaient au Village olympique ? », a-t-elle lancé.

« Tant et aussi longtemps que nous n'aurons pas une enquête publique indépendante, on ne nettoiera pas la RIO, a-t-elle soutenu. Quand ce n'est pas le Stade, c'est le Biodôme ou c'est le Village olympique. Ça craque de partout. En attendant, le ministre a autorisé. Qu'il agisse et cesse de s'en laver les mains. Il faudrait qu'il arrête de penser que ce sont les autres qui auront la tête de Bibeau. »

Par ailleurs, à la suite d'une altercation, hier matin au kiosque à journaux du Village olympique, au cours de laquelle des menaces auraient été proférées par le directeur administratif Jocelyn Lafond, le procureur de Mme Yvette Lalonde, une résidente âgée de 71 ans, a envoyé hier au président de la RIO, M. Pierre Bibeau, une mise en demeure.

« Notre cliente nous informe avoir été aujourd'hui, à la veille d'une audition à la Régie du logement, menacée de représailles par M. Lafond, alors qu'ils se sont rencontrés dans un corridor du Village », écrit Me Jean Malouin.

« Ce comportement de votre préposé est inadmissible. Notre cliente n'entend pas tolérer cette situation et exige le respect de sa personne et de ses droits de locataire », ajoute Me Malouin qui joint le président de la RIO à adopter « sans délai, les mesures urgentes qui s'imposent afin de corriger cette situation et d'assurer le respect des droits » de Mme Lalonde.

« Votre défaut d'agir et d'entreprendre des mesures appropriées, d'ici au plus tard une semaine, sera interprété comme une ratification par vous du comportement reproché, et des procédures judiciaires seraient alors intentées contre vous et



PHOTO PC

Mulroney épinglé

M. Emilio Cassinello, président de l'Exposition internationale de Séville, qui aura lieu l'été prochain, a profité du passage du premier ministre Brian Mulroney à Québec pour lui remettre une épinglette.

M. Lafond sans autre avis ni délai. »

On se souviendra que Mme Lalonde avait fait l'objet d'une lettre de menaces distribuée l'automne dernier par la RIO, une démarche qui a également donné lieu à une mise en demeure. Depuis, la RIO n'a présenté « aucune excuse ni rétractation ».

◆ Barbara Frum

fluente du journalisme radio et télé au Canada.

« C'est vraiment une institution qui meurt », résumait hier le journaliste Jean-François Lépine qui avait eu l'occasion de travailler avec elle lorsqu'il était correspondant à l'étranger pour les réseaux anglophone et francophone de Radio-Canada.

L'annonce de sa mort hier matin a donc causé une véritable surprise, et fut amplement discutée dans les salles de rédaction du pays. Le choc était d'autant plus grand que très peu de gens étaient au courant qu'elle souffrait d'un cancer depuis de longues années. Elle se savait pourtant atteinte de leucémie depuis 1974.

Mme Frum était entrée à l'hôpital il y a deux semaines, tout de suite après sa controversée entrevue avec le non moins controversé Mordecai Richler. Elle est décédée dans la nuit de mercredi à jeudi à l'hôpital Général de Toronto. Elle n'était âgée que de 54 ans.

La gravité de son état a été gardée secrète jusqu'à la fin et seule sa famille pouvait lui rendre visite, expliquait hier l'un de ses proches amis, M. Robert Fulford, l'ancien rédacteur en chef du magazine *Saturday Night*.

Mme Frum avait interviewé les plus grandes personnalités du monde entier — Margaret Thatcher, Nelson Mandela, Yasser Arafat ou Pierre Elliott Trudeau — dans un registre alliant charme et fermeté qui lui a valu le respect de ses adversaires et l'admiration de ses collègues.

Si les commentaires pleuvaient hier du côté des médias anglophones, son départ était aussi accueilli avec émotion au Québec, notamment à Radio-Canada.

Bernard Derome, au premier chef, l'avait connue en 1980 lors d'une série d'émissions qu'ils avaient tous les deux coanimée en prévision du référendum.

« Sur le plan professionnel, elle ne prenait rien pour acquis. C'était une femme hautement responsable, qui se préparait longuement et sérieusement à ses entrevues, contrairement à ce pourrait laisser croire son interview de M. Richler. Elle ne devait d'ailleurs pas la faire tant elle ne se sentait pas bien cette journée-là. »

« En entrevue, c'était plutôt une femme qui ne lâchait pas son os mais avec élégance et finesse. Une animatrice comme elle, ça ne se remplace pas facilement. »

L'animateur du *Point* Simon Durivage, avait, lui, connu Mme Frum il y a deux ans, à l'occasion d'une émission spéciale qu'il avait coanimée avec elle lors des négociations sur l'accord du lac Meech.

« J'en garde le souvenir d'une femme remarquable, charmante, curieuse. Je ressens beaucoup de peine de son départ », disait-il, trouvant lui aussi « dommage que la dernière impression que le Québec garde d'elle soit cette entrevue avec M. Richler, alors qu'elle avait 20 ans de carrière derrière elle. »

Jean-François Lépine, aujourd'hui animateur de l'émission « Enjeux », y allait de souvenirs émus. « C'était une femme extrêmement progressiste. »

CARTES D'AFFAIRES

ROBIC
AGENTS DE BREVETS ET MARQUES
PROTECTION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
55 St-Jacques, Montréal, Québec, H2Y 3K2
Fax (514) 845-7874 Tél.: (514) 98 0-B-1-C
La maîtrise des technologies

Ses funérailles se dérouleront aujourd'hui.

◆ Le rapport

Selon le chef libéral Jean Chrétien, la gravité des constatations du juge Moshansky justifie le départ en disgrâce du vice-premier ministre.

Selon le rapport d'hier, le vol 1363 d'Air Ontario à destination de Winnipeg le 10 mars 1989 s'est écrasé à moins de 1000 mètres de la piste de décollage de Dryden parce qu'il n'avait pas été dégivré convenablement.

Mais pour la commission, les raisons de cette négligence fatale ne résultent pas d'une simple erreur de jugement. « Air Ontario accordait peu ou pas d'importance à la sécurité, écrit en effet le juge Moshansky. Son système pourrait être décrit comme purement cosmétique. » La compagnie, avance-t-il plus loin, mettait ses profits avant la sécurité des passagers.

La commission affirme que la compagnie s'était bousculée pour lancer son service commercial à la faveur de la déréglementation. Que sa compagnie mère Air Canada s'était peu préoccupée des activités de son affiliée et surtout qu'au moment où elle a mis ses appareils Fokker F-28 en circulation en 1988, Air Ontario n'était pas prête.

Ses entorses aux règles les plus élémentaires auraient dû alerter Transport Canada. Mais l'organisme, conclut le juge, ne s'est pas acquitté de ses responsabilités en matière de sécurité parce qu'à l'époque, il était pris entre deux feux : celui de la déréglementation et des mesures d'austérité draconiennes imposées par le gouvernement fédéral.

« Je n'ai pas l'intention de critiquer le droit du gouvernement de lancer une politique (...). Je ne suggère pas non plus qu'il est mal de réduire le déficit national. Ce sont plutôt les effets combinés de ces politiques, en termes de sécurité du public voyageur, qui me préoccupent. Les politiques ne sont mises en cause d'aucune façon mais, dans l'ensemble, leur mise en oeuvre et leur gestion ont grandement laissé à désirer. » Le rapport note également que le gouvernement avait pourtant en main plusieurs études faisant état de l'expérience américaine en matière de déréglementation et l'alertant au besoin de sa mise en place.

Aux Communes, ce rapport a suscité une charge à fond de train de l'opposition, surtout qu'à l'époque, les deux partis avaient voté contre la déréglementation du transport aérien au Canada. « On vient de jeter aux pieds du gouvernement fédéral la mort de 24 personnes », a conclu le critique libéral John Manley hier après-midi. « Quelle preuve le gouvernement peut-il fournir aux passagers que lorsqu'ils embarquent dans un avion, ils vont débarquer à l'autre bout ? », demande de son côté le néo-démocrate Ian Angus.

Le gouvernement fédéral se préparait depuis plusieurs mois au rapport-choc du juge Moshansky. Hier, il a produit une réponse détaillée à chacune de ses recommandations. Plusieurs d'entre elles sont d'ordre technique et se rapportent à des mises au point des systèmes de sécurité et du service d'inspection. Le ministre Corbett a promis de fournir un nouveau rapport d'étape sur les progrès de son ministère à cet égard dans six mois.

Le journaliste Réal Bouvier en deuil

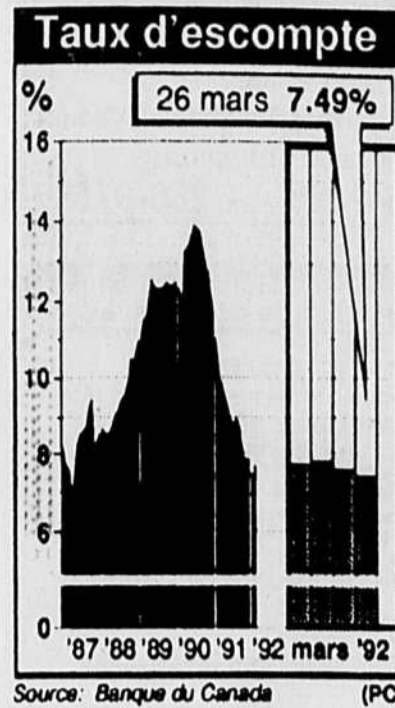
— Le journaliste Réal Bouvier, préposé au pupitre au DEVOIR, est en deuil. Sa mère, Mme Charlotte Beauchemin Bouvier, est décédée hier, à l'âge de 81 ans. Elle sera exposée aujourd'hui, de 14h à 17h, puis de 19h à 22h, au salon funéraire E.D. Darce et fils, 258 rue Saint-Charles à Longueuil. Les funérailles auront lieu samedi, à 9h30, à l'église Saint-Pierre Apôtre de Longueuil. La famille invite parents et amis à faire un don à la Fondation des maladies du cœur. Ses collègues et amis du DEVOIR offrent leurs plus sincères condoléances à Réal Bouvier et à ses proches.

RÉSULTATS
Tirage du 92-03-25
12 22 29 32 33 36
Numero complémentaire: 27
GAGNANTS LOTS
6/6 1 12 500 000,00 \$
5/6+ 18 91 878,70 \$
5/6 455 2 907,80 \$
4/6 30 673 82,60 \$
3/6 620 299 10,00 \$
Ventes totales: 38 285 429,00 \$
Prochain gros lot (approx.): 2 500 000,00 \$
Prochain tirage: 92-03-28
Extra Tirage du 92-03-25
NUMÉROS LOTS
7 6 5 4 0 100 000 \$
6 5 5 4 0 1 000 \$
5 5 4 0 250 \$
5 4 0 50 \$
4 0 10 \$
0 2 \$
TVA, le réseau des tirages
Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

LE DEVOIR
Renseignements..... (514) 844-3361
Administration..... (514) 844-3361
Rédaction..... (514) 842-9628
Annonces classées..... (514) 286-1200
Publicité..... (514) 842-9645
numéro sans frais..... 1-800-363-0305
Abonnements
Les numéros de téléphone suivants sont valables pour le service de livraison par camélot et pour les abonnements postaux.
Montréal..... (514) 844-5738
Extérieur (sans frais)..... 1-800-463-7559
Service à la clientèle
LE DEVOIR
211, St-Sacrement,
Montréal QC H2Y 1X1

LES BUREAUX DU DEVOIR SONT OUVERTS DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H00 À 16H30

EN BREF...



Baisse du taux d'escompte

OTTAWA (PC) — Le taux d'escompte de la Banque du Canada a baissé hier de 16 centièmes de point, à 7,49 %. Il s'agit d'une deuxième diminution en autant de semaines. Le taux d'escompte atteint ainsi sa valeur la plus basse depuis le 13 février. Le dollar du Canada a pour sa part perdu 23 centièmes par rapport à la devise américaine et a clôturé à 83,98 cents US. Au cours des 12 derniers mois, le taux d'escompte a atteint son niveau le moins élevé le 23 janvier 1992, alors qu'il se situait à 7,08 %. Quant à son niveau le plus élevé, au cours de cette même période, il a été atteint le 28 mars 1991, alors qu'il se chiffrait à 9,92 %.

La Scotia veut créer une fiducie

TORONTO (PC) — La Banque Scotia a demandé hier au Surintendant des institutions financières la permission de former une société de fiducie fédérale dont le nom serait The Bank of Nova Scotia Trust Company. La banque possède des filiales fiduciaires à l'étranger depuis plusieurs années. La formation de cette nouvelle société de fiducie lui permettrait, par l'entremise de ses fiducies affiliées, d'offrir des services de fiducie au Canada ainsi qu'à l'étranger.

L'Ontario libéralise le marché de la bière

TORONTO (PC) — Le gouvernement de l'Ontario a annoncé, jeudi, la suppression des barrières commerciales, qui empêchaient la vente dans cette province de la bière brassée dans une autre province. La ministre de la Consommation et du Commerce, Mme Marilyn Churley, a fait savoir que les magasins Brewers Retail seront autorisés à vendre la bière des provinces qui lèveront leurs barrières devant la bière ontarienne. Coopérative appartenant à l'industrie, Brewers Retail assure la distribution et la vente de la bière aux magasins de détail et aux détenteurs de permis de l'Ontario.

Citibank Canada achète enRoute

(PC) — Air Canada, Citibank Canada et Diners Club ont signé hier un protocole d'entente selon lequel Citibank Canada s'engage à acheter Carte enRoute. Les éléments d'actif d'enRoute ont une valeur nette supérieure à 300 millions \$. Le protocole d'entente prévoit également la conclusion d'une alliance commerciale entre Air Canada et Diners Club.

Coup d'oeil boursier

Montréal-XXM	1796.06	- 5.43
TSE-300	3448.51	- 3.79
Dow Jones	3267.67	+ 8.28
Dollar canadien (US Cents)	83.98	- .23
Or (New York-US\$)	341.00	- .10

(PC)

La désindustrialisation est le principal problème du Canada

Une enquête menée par le Bureau de commerce de Montréal identifie trois crises au pays

Michel Van de Walle
de la Presse canadienne

UNE ENQUÊTE commandée par le Bureau de commerce de Montréal auprès de 100 dirigeants d'entreprises canadiennes et étrangères estime que le Canada traverse actuellement trois crises, dont la plus dangereuse est la désindustrialisation massive du pays.

Les deux autres crises, ce sont la récession ainsi que l'impasse constitutionnelle. Dans ce dernier cas, le rapport affirme que les gens d'affaires privilégient un « fédéralisme concerté », une idée qui recouvre cependant deux notions contradictoires : « une meilleure coordination centrale ou, au contraire, une décentralisation suivie d'une concertation volontaire ».

L'enquête, intitulée Québec-Canada 2000, a été réalisée par une firme de consultants présidée par le professeur de sciences économiques Kimon Valaskakis. Elle a été menée auprès des présidents de 100 entreprises, la moitié au Canada et l'autre moitié à l'étranger, par le biais d'entrevues personnelles d'une durée d'une heure 30. Le rapport publié hier s'en tient aux grandes conclu-

sions et ne rend pas compte dans le détail des réponses obtenues. C'est après avoir insisté que la Presse canadienne a obtenu copie du questionnaire.

Pour contrer la désindustrialisation du pays, le rapport favorise « une stratégie d'alliance » qui passe entre autres par une meilleure coordination des politiques gouvernementales.

Au sujet de l'avenir politique, le questionnaire évoque cinq scénarios : le statu quo, un Québec « totalement » indépendant, un fédéralisme fortement décentralisé où les provinces ont plus de pouvoirs « au détriment » du fédéral, une fédération fortement harmonisée et, enfin, une communauté nord-américaine fortement harmonisée entre le Canada, les États-Unis et le Mexique sur le modèle de la Communauté européenne.

Les chefs d'entreprise étaient invités à coter sur une échelle allant de moins dix à plus dix le scénario qu'ils jugeaient le plus favorable. Le document ne donne que la moyenne des « pointages ».

Ainsi, l'indépendance du Québec est cotée moins six (-6), le statu quo et le fédéralisme conflictuel moins

quatre (-4) chacun tandis que le fédéralisme concerté recueille plus sept (+7).

Le rapport indique cependant que la majorité des répondants anglophones et étrangers favorise un « renforcement du gouvernement fédéral » alors que les francophones souhaitent une décentralisation des pouvoirs.

Invité à préciser ce que serait le meilleur exemple de « fédéralisme concerté », M. Valaskakis a évoqué celui de la Communauté européenne où des pays souverains ont choisi de créer un espace économique commun.

Présent à la conférence de presse, le président de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, Jean Guibault, jugeait l'étude intéressante mais convenait que le volet politique de l'enquête recelait certaines faiblesses. « La façon dont on a semblé structurer les questions amène de la confusion, a-t-il confié. Les termes ne sont pas bien définis. » La Chambre, rappelle-t-il, vient tout juste de fusionner avec le Bureau de commerce, son pendant anglophone depuis des décennies.

Au-delà du débat constitutionnel et du problème conjoncturel de la ré-

cession, les chefs d'entreprise s'inquiètent de la désindustrialisation « massive » du pays.

Depuis le début de 1989, remarque M. Valaskakis, le Canada a perdu 400 000 emplois industriels, soit 21 % des emplois dans ce secteur. Et pendant que l'étude était réalisée, de juin à décembre 1991, le pays perdait en moyenne 1000 emplois par jour.

Selon l'enquête, les deux tiers des emplois perdus « sont attribuables aux restructurations d'entreprise (automatisation, réorganisation) ou encore à la migration des compagnies au sud de nos frontières ».

M. Valaskakis estime que les politiques économiques de l'État jouent un rôle « très important » dans cette désindustrialisation. « Le système politique canadien est aujourd'hui devenu une machine à fabriquer des handicaps concurrentiels. »

Et le premier de ces handicaps, identifié par 80 % des pdg interrogés, c'est la surévaluation du dollar canadien. Le niveau actuel de dollar fait perdre aux entreprises leur compétitivité et les incite à s'installer ailleurs, principalement aux États-Unis et bientôt au Mexique.

Le libre-échange Canada-États-Unis est la seconde cause de l'émi-

gration des entreprises tandis que les politiques contradictoires des gouvernements serait la troisième. À ce dernier chapitre, on donne pour exemple la politique monétaire conservatrice du gouvernement fédéral alors qu'en Ontario, on poursuit une politique budgétaire expansionniste.

Pour renverser la vapeur, estime M. Valaskakis, une « stratégie d'alliance » est essentielle. C'est là qu'intervient la notion de « fédéralisme concerté » qui « serait caractérisé par une coordination des politiques des différents niveaux de gouvernements ».

Il faut également, selon le rapport, « une meilleure coopération au niveau des relations patronales-syndicales, selon les modèles allemand, suisse, autrichien ou japonais ».

Le rapport suggère aussi le développement de pôles de croissance régionaux tels que le triangle Toronto-Ottawa-Montréal où l'accent serait mis sur la spécialisation de chaque élément urbain plutôt que la concurrence.

Il faut enfin, dit le rapport, favoriser la création de conglomérats à contrôle entièrement canadien pour éviter les prises de contrôle de l'étranger.

Le gouverneur de l'État de Mexico veut développer les liens avec les gens d'affaires québécois

Claude Turcotte

RAPPELANT que la distance aérienne entre Montréal et Mexico est plus courte que celle séparant Montréal de Vancouver, le gouverneur de l'État de Mexico, M. Ignacio Pichardo Pagaza, qui termine aujourd'hui une tournée rapide au Québec, a fait un plaidoyer chaleureux en faveur d'un rapprochement des gens d'affaires québécois et mexicains, maintenant qu'il existe au niveau des gouvernements une volonté bien établie de développer les relations commerciales, techniques et culturelles.

M. Pichardo participait hier matin à un petit déjeuner offert par l'Association des manufacturiers du Québec (AMQ) auquel ont assisté quelques dizaines de personnes du monde des affaires et une délégation d'industriels et leaders syndicaux mexicains. L'État de Mexico a une population de 10 millions de personnes qui vivent dans un territoire autour de la ville de Mexico et dans une partie de cette grande capitale. L'État de Mexico est aussi la région la plus industrialisée du Mexique et celle qui est la plus susceptible de développer des affaires avec le Québec, selon M. Richard Le Hir, vice-président de l'AMQ.

M. Pichardo, qui a eu avant-hier des entretiens avec le premier ministre Robert Bourassa à Québec, a confirmé la vision de M. Le Hir en disant croire que « les possibilités d'échanges avec le Québec sont particulièrement importantes », notamment du côté des technologies avancées et ce dans plusieurs domaines. « Nous avons, a-t-il dit, une main-d'oeuvre qualifiée et très flexible qui peut intégrer ces technologies ».

Quelques compagnies québécoises se sont déjà installées dans cet État et le gouverneur s'est dit convaincu que d'autres iront bientôt.

Avant-hier, un contrat a été signé pour la construction d'une école de pompiers industriels et forestiers. Par ailleurs, un accord sera signé pour des échanges de technologies en matière d'environnement, ce qui rappelle que pas plus tard que la semaine dernière, le ministre d'État à l'Industrie d'Espagne passait par Montréal pour inviter les entreprises d'ici à participer à un effort technologique massif pour la lutte à la pollution dans son pays. Hier après ses réunions avec les gens d'affaires, le gouverneur devait se rendre visiter l'usine d'épuration des eaux de la CUM et ensuite l'usine de traitement des déchets toxiques de Domtar. Il avait en plus des rendez-vous au CRIQ et à la CSST.

Le Mexique, a soutenu M. Pichardo, est vraiment déterminé à lutter contre la pollution atmosphérique, liquide et solide. C'est ce qui a amené par exemple le gouvernement à fermer une raffinerie de pétrole dans une zone habitée de la ville de Mexico. Très récemment, ce même gouvernement signait un accord en vue de faire en sorte que 250 des industries les plus polluantes allaient s'engager à installer des équipements anti-pollution. Comme il y a actuellement un taux de pollution très élevé à Mexico même, on a interdit aux automobilistes de ne pas utiliser leurs autos pendant deux ou trois jours de la semaine. Cependant, il ne s'agit là, selon le gouverneur, que d'une mesure d'urgence qui ne devrait pas durer, puisqu'elle serait de nature à provoquer un ralentissement de l'économie. L'effort vert

porte donc sur des mesures à long terme compatibles avec le développement de l'industrie et de l'économie.

Car M. Pichardo a répété au cours de son séjour au Québec ce que le sous-ministre du Commerce extérieur du Mexique disait il y a exactement un mois à Montréal également, lors de la première réunion de la Commission mixte pour la promotion des exportations du Mexique, à savoir que son pays cherchait énergiquement à augmenter ses relations avec le secteur privé. L'origine latine des Québécois apparaît aux Mexicains comme un facteur additionnel pour tisser des liens particuliers avec le Québec. Au fait, la tournée de M. Pichardo était entièrement québécoise.

L'État de Mexico n'est pas directement impliqué dans les négociations sur le libre-échange à trois, puisqu'il s'agit d'une responsabilité du gouvernement fédéral mexicain, mais M. Pichardo a tout de même rappelé que le pétrole a été dès le départ écarté des négociations, parce que cela est interdit par la constitution de son pays. On lui a quand même demandé si l'annonce par le gouvernement fédéral canadien jeudi permettant désormais aux Américains d'investir jusqu'à 150 millions \$ dans un projet industriel pétrolier canadien n'était pas de nature à inciter ou à forcer le Mexique à faire de même. Le gouverneur a répondu par la négative, en ajoutant toutefois avec prudence que c'était là une opinion personnelle. Il prévoit néanmoins que la signature de cet accord à trois aura lieu à la fin de cette année ou au début de l'an prochain.

La CVMQ maintient l'interdiction contre Raymond Aaron

Robert Dutrisac

PAR AVOCAT interposé, le confrencier Raymond Aaron, qui a acquis une notoriété immédiate grâce à son slogan « Sortez vos avoirs du Québec (Get your assets out of Quebec) », a comparu hier devant la Commission des valeurs mobilières du Québec, reconnaissant l'essentiel des faits qu'on lui reprochait. La Commission a donc maintenu l'interdiction qui pesait contre le motivateur et présumé expert financier.

L'avocat de M. Aaron, Me Léonard Serafini, du cabinet Lafleur Brown de Granpré Kronström, a présenté une série d'admissions quant aux faits, un document qu'il avait rédigé avec l'aide du procureur de la CVMQ, Me Jacques Breton. La bonne entente régnait entre les procureurs des deux parties.

Le mea culpa du gourou provocateur comprenait l'admission que les conférences du 7 et 8 mars dernier avaient pour but, entre autres, la vente d'unités de condominium situées à Calgary, un projet dénommé Thorncliffe Village, propriété de The Fair Share Corporation qui appartient indirectement à M. Aaron.

M. Aaron admet également avoir reçu la signification de l'interdiction provisoire de la CVMQ le matin du 7 mars avant de débiter ses conférences.

Le « scheme », pour employer l'expression de Me Breton, avait les attributs d'un contrat d'investissement dont M. Aaron ne pouvait faire la vente sans détenir le titre de courtier d'exercice restreint au Québec. Le confrencier millionnaire, qui doit sa fortune au boom immobilier des années 80, détient ce titre en Ontario mais pas au Québec.

Deux individus qui assistaient M. Aaron lors de ces conférences, M. Tim Johnson, un promoteur immobilier albertain, et M. Bill Buterman, un spécialiste du financement hypothécaire, font également l'objet de l'interdiction de la CVMQ.

Dans son plaidoyer, Me Serafini a soutenu que les conférences de M. Aaron n'avaient pas pour but d'inciter à l'achat ou à la vente de valeurs mobilières déterminées.

Malheureusement pour lui, M. Aaron est reparti bredouille de son séjour québécois, aucune des unités de condominium n'ayant trouvé preneur, fait état Me Serafini dans son document.

La CVMQ pourrait maintenant entamer des poursuites pénales contre M. Aaron parce qu'il a tenu ses conférences malgré la première interdiction de la CVMQ. Mais comme il n'a pas tiré de profit de sa prestation montréalaise, le gourou éconduit n'écouterait sans doute que de l'amende minimale de 500 \$, croit Me Serafini.

Air France pourrait reconsidérer son entente avec Canadien

PARIS (Reuter) — Air France pourrait reconsidérer l'accord commercial qui le lie depuis fin 90 aux Lignes aériennes Canadien International Itée si cette compagnie « basculait dans les camps d'American Airlines », a-t-on appris hier de source proche d'Air France.

Lignes aériennes Canadien International et American Airlines (AMR) envisagent une alliance stratégique incluant des projections mondiales communes, des services communs et des participations croisées.

« Air France n'est pas marié de façon éternelle à Canadien Inter. Si cette compagnie basculait dans les camps d'American Airlines cela conduirait Air France à se poser des questions », déclare-t-on de même source.

Récemment, Robert Crandall, le président d'American Airlines (AMR) a déclaré qu'il souhaitait coopérer avec Air France, notamment par le biais de liaisons assurées en commun entre la France et les États-Unis.

Bernard Attali avait répondu que son groupe n'était pas prêt à discuter de lignes communes tant qu'AMR ne rendrait pas sur sa décision de mettre fin aux pourparlers sur une coopération entre la centrale de réservation d'AMR, Sabre et son équivalent européen, Amadeus.

Jusqu'à présent, la Russie n'a jamais demandé officiellement de rééchelonnement, se contentant d'obtenir des gouvernements et des banques commerciales des reports et des sursis dans le remboursement du principal de la dette qui, selon les estimations, totalise entre 70 et 80 milliards \$ US.

Une délégation des banques commerciales créancières, présidée par la Deutsche Bank et coprésidée par le Crédit Lyonnais et l'Industrial Bank of Japan, séjournera jeudi à Francfort pour étudier les difficultés des républiques issues de l'Union soviétique à rembourser cette dette.

La Russie est représentée par M. Dimitri Toulina, vice-président de la Banque centrale russe, selon M. Matioukhine.

Le président de la Banque centrale russe a toutefois exclu que son pays puisse demander, comme la Pologne, une annulation d'une partie de sa dette. « Nous n'avons jamais pensé à cela », a-t-il dit.

L'Allemagne offre au Canada de l'aider dans le dossier de la pêche

WEIMAR (PC) — L'Allemagne a offert au Canada d'aider de son influence auprès de ses partenaires de la Communauté européenne pour favoriser une solution au problème de la surpêche dans les eaux de l'Atlantique Nord.

Hier, au sortir d'un entretien avec le secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada, Mme Barbara McDougall, le ministre allemand des Affaires extérieures Hans Dietrich Genscher a fait savoir en conférence de presse que l'Allemagne proposait ses bons offices en vue de contribuer à régler le litige.

Le Canada et l'Allemagne ont une relation amicale, et nous ne voulons pas que le conflit avec la Commu-

nauté sur la surpêche ne nuise à cette relation, a expliqué le ministre Genscher, dont le pays est en voie d'acquiescer un rôle économique et politique déterminant sur le Vieux continent de l'après-guerre froide.

Depuis 1986, la CEE s'oppose aux quotas de poisson fixés par l'Organisation des pêches de l'Atlantique du Nord-Ouest, et s'est donné ses propres quotas de prises, plus élevés. Le Canada conteste ces quotas et déplore que les prises excessives des pêcheurs étrangers, surtout ceux de l'Espagne et du Portugal, ont fait perdre plus de 8000 emplois à Terre-Neuve et à la Nouvelle-Écosse au cours des cinq dernières années.

L'an dernier, les bateaux de pêche étrangers ont pris 47 000 tonnes de

morue des Grands Bancs au large de Terre-Neuve, faisant fi du moratoire institué par l'OPANO.

Les deux ministres se sont également promis d'organiser un voyage dans l'est de l'Allemagne à l'intention des investisseurs canadiens. Mme McDougall a d'ailleurs affirmé qu'il y avait là, à son avis, d'excellentes occasions pour les gens d'affaires canadiens, d'autant plus que le Canada y jouit déjà d'une bonne base, étant l'un des plus gros investisseurs de la région.

Mme McDougall est arrivée en Allemagne mercredi depuis Helsinki, en Finlande, où elle a assisté à l'ouverture de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe.

Les Douze s'entendent sur le transport aérien

BRUXELLES (AFP) — Les Douze sont parvenus hier à un accord de principe sur la libéralisation totale des tarifs aériens dans la CEE à partir du 1er janvier 1993, selon des diplomates.

Ils sont convenus d'accorder entière liberté aux compagnies aériennes dans la fixation de leurs prix, à condition toutefois que certaines clauses de sauvegarde soient instaurées.

Les ministres se sont en revanche montrés plus divisés sur la question du cabotage aérien.

Tous les pays de la CEE souhaitent instaurer une période de transi-

tion, mais restent très divisés sur sa durée.

Les ministres avaient également à se prononcer sur la question du cabotage routier. Mais l'Allemagne et la France ont rejeté un compromis de la présidence portugaise, prévoyant une période transitoire de trois ans à partir de 1993 au cours de laquelle le cabotage consensuel serait introduit et les quotas actuels augmentés de 25 % par an. Ces quotas s'élevaient à environ 20 000 autorisations par an dans le cas de cabotage non consensuel.

Les ministres devront se prononcer définitivement sur ce compromis

en juin.

M. Quilès a également souligné devant ses collègues la nécessité d'éviter tout « dumping social » permettant que la concurrence soit faussée par des entreprises dont le personnel aurait « un statut social amoindri ».

Les Douze sont également parvenues à un accord de principe sur le cabotage routier des passagers, a annoncé à la presse le ministre portugais des transports Joaquim Ferreira do Amaral.

Cet accord de principe devra être définitivement entériné au mois de juin prochain, a rappelé M. Ferreira do Amaral.

BANQUE LAURENTIENNE DU CANADA

Avis de dividende

Actions privilégiées, série 2 (dividende no 31)

La Banque a déclaré un dividende régulier de 1,75 \$ par action sur les actions privilégiées de catégorie A, série 2, rachetables, à dividende cumulatif à taux flottant, payable le 31 mars 1992 aux actionnaires inscrits à la fermeture des affaires le 13 mars 1992.

Par ordre du conseil d'administration
Louis Bernard
Secrétaire

AVIS PUBLICS

AVIS est donné par ces présentes conformément aux dispositions de l'article 1571 du Code Civil du Bas Canada, que le contrat de vente et cession exécuté le 19 mars 1992 à l'IMPORTATION INTERNATIONAL CONTEX INC. et COSEL IMPORTS LTD. de toutes les créances présentes et futures, payable à 151543 CANADA INC. a été enregistré au Bureau d'Enregistrement de Montréal le 19 mars 1992 sous le numéro 4483217.

MEDELSON ROSENZWEIG SHACTER, Avocats.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 26 février 1992 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes les créances présentes et futures, payable à 137102 CANADA INC. TRADING UNDER THE NAME OF 'ETAY ENR' a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de MONTRÉAL le 2ème jour de mars 1992, sous le numéro 4479507.

Ce 13ème jour de mars 1992, LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

Avis est par les présentes donné en vertu de l'article 1571 du Code Civil du Bas Canada que l'acte de transport général de créances de toutes les créances présentes et futures, payable à MELOCHE MONNEX FINANCIAL SERVICES INC./MELOCHE MONNEX SOCIÉTÉ DE SERVICES FINANCIERS INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de MONTRÉAL le 20 mars 1992, sous le numéro 4483540.

Ce 13ème jour de mars 1992, LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

Le 25 mars 1992, MELOCHE MONNEX INC.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 14 janvier 1992 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes les créances présentes et futures, payable à 277943 CANADA INC. TRADING AS "COMMERCE CO. G.L./G.L. CO. TRADING" a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de MONTRÉAL le 6ème jour de mars 1992, sous le numéro 4479504.

Ce 13ème jour de mars 1992, LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

MARIE ANNETTE NICOLE MASSE. AVIS est donné que MARIE ANNETTE NICOLE MASSE, préparée à l'enregistrement, demeurant et résidant au 5241 de la rue de Lanoudière à Montréal, district de Montréal, H2J 3R2, s'adresse au Ministère de la Justice pour obtenir un certificat de changement de nom en celui de: MARIE ANNETTE NICOLE MASSE.

MONTRÉAL, le 16 mars 1992. POIRIER, MURRAY, BOUGE & BAILLARGEON, Procureurs de la requérante.

PRENEZ AVIS que la compagnie IRENE HOLDINGS INC. demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 20 mars 1992. MENDELSON ROSENZWEIG SHACTER, Les procureurs de la compagnie.

AVIS EST DONNÉ que le matériel et les équipements nommés par DISTRIBUTION JACQUES PLANTÉ ENR. en faveur de la Caisse populaire de Repentigny, par acte de nantissement commercial enregistré au bureau d'enregistrement de l'Assomption sous le numéro 359768 et consistant en un camion G.M.C. 1983 et Groundman Ols. seront vendus à l'enchère publique conformément à l'article 1971 du Code civil, le 7 avril 1992 à 10h00 ou 330A, Lanoudière, à Repentigny, Québec.

Condition: Argent comptant ou chèque visé seulement. JACQUES PHILIPPE ET ASSOCIÉS, huissiers 165, Du Moulin St-Eustache, (Québec) J7R 2P5. Tél: (514) 491-7575. Laval, le 25 mars 1992.

AVIS PUBLICS

HEURE DE TOMBÉE

Les réservations doivent être faites avant 16h00 pour publication (2) deux jours plus tard.

Publications du lundi:
Réservations avant midi (12h) le vendredi.

Publications du mardi:
Réservation avant 16h00 le vendredi.

Pierrette Rousseau,
Tél.: 286-1200 Fax: 286-8198

Province de Québec, district de Montréal, COUR SUPÉRIEURE, NO: 500-014384-919. LECOMPTÉ, MANHART CO INC., Demandeur, vs PHOTO ARTISANS LITE ET PETER CASHIN LITE, Défendeur. Le 8 avril 1992, à 10h30 de l'avant-midi, à la place d'affaires du défendeur, ou au 100, rue HYMUS, # G, en la cité de POINTE-CLAIRE, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1 vélo 10 Vitesses Venrus de couleur rouge modèle Super sobre, 1 lampe en métal Smith Victor avec extension, 2 extincteurs Vitre ABC série: 342245C/1342240C. CONDITIONS: ARGENT COMPTANT. PÉREO MACERA, HUISSIER, 352-5177, de l'étude: MACERA ET ASS., HUISSIERS, Montréal, le 25 mars 1992.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR DU QUÉBEC (Chambre civile), NO: 700-02-00337-905. ASPHALTE DESJARDINS INC. Partie demanderesse, MANON GRENIER ET BENOIT THIÉRAULT, Partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 8 avril 1992, à 11h00, au 155, Dagenais est, Vimont, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de MANON GRENIER ET BENOIT THIÉRAULT, saisis en cette cause, soit: micro-onde, N Magnosonic, receiver, tape deck Nako, etc. CONDITIONS: ARGENT OU CHEQUE VISÉ. DANY TREMBLAY, HUISSIER, ETUDE: PHILIPPE TREMBLAY, DION & ASS., HUISSIERS, 165 rue Du Moulin, St-Eustache (Québec) J7R 2P5. (514) 491-7575. St-Eustache, ce 25 mars 1992.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE (Chambre de la famille), NO: 500-12-203109-925. PROTOTAIRE ADJOINT ROSALIA JOSEPH, Partie demanderesse, ALBERTO SANTIAGO GUILARTE URBINA, Partie défenderesse. ASSIGNATION. ORDRE est donné à ALBERTO SANTIAGO GUILARTE URBINA, de comparaître au greffe de cette cour situé au 10 est, rue St-Anoine, à Montréal, le 10 avril 1992 à 9h15, suite à la publication du présent avis dans le journal Le Devoir.

Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de Monsieur ALBERTO SANTIAGO GUILARTE URBINA. Lieu: Montréal. Date: 25 mars 1992. MARIE-HÉLÈNE BÉLISSE.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE (Chambre de la famille), NO: 500-12-203102-920. PROTOTAIRE ADJOINT ALICIA MONICA D'URSO, Partie demanderesse, WALTER RENE BENITEZ, Partie défenderesse. ASSIGNATION. ORDRE est donné à WALTER RENE BENITEZ, de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame, salle 2.17, le 30 avril 1992 à 9h15, suite à la publication du présent avis dans le journal Le Devoir.

Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de Monsieur ALBERTO SANTIAGO GUILARTE URBINA. Lieu: Montréal. Date: 22 mars 1992. DOMINIQUE DIBERNARDO, P.A.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE (Chambre de la famille), NO: 500-12-203109-925. PROTOTAIRE ADJOINT TRUST GÉNÉRAL DU CANADA, Requêteur, PLACEMENTS OMBRECA R. LITEE, et RAYMOND PERRIN, et ANDRÉE ALLARD, Intimés, LE REGISTREUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE MONTRÉAL. ORDRE est donné à RAYMOND PERRIN ET ANDRÉE ALLARD, de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame est, Ville de Montréal, salle 2.16, le 27 avril 1992 à 9:15 heures, ou aussitôt que le conseil pourra être entendu. Une copie de la requête en radiation d'enregistrement (Article 805 C.p.c.) a été remise au greffe à l'intention de RAYMOND PERRIN ET ANDRÉE ALLARD. Lieu: MONTRÉAL. Date: 25 mars 1992. MARIE-HÉLÈNE BÉLISSE, P.A.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR DU QUÉBEC (Chambre civile), NO: 500-02-022591-916. PROTOTAIRE ADJOINT ULTRAMAR CANADA INC., Partie demanderesse, AVENICO INC., Partie défenderesse. ASSIGNATION. ORDRE est donné à AVENICO INC., de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame, Montréal, le 10 avril 1992, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir.

Une copie du bref d'assignation, déclaration (art. 119 C.P.C.) a été remise au greffe à l'intention de AVENICO INC. Lieu: MONTRÉAL. Date: 20 mars 1992. MICHEL MARTIN.

AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE (ART. 102) DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE: LES PLANCHERS ROBERT FLOORING INC. Corporation dûment constituée selon la Loi ayant son bureau chef et sa principale place d'affaires au 2683 rue Kentucky, St-Lazare, Qc. Avis est par les présentes donné que: LES PLANCHERS ROBERT FLOORING INC. A déposé une cession le 16ème jour de mars 1992 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 3ème jour d'avril 1992 à 10:30 au CENTRE PROFESSIONNEL DE PINCOURT, 48 - SIÈME AVE. BUREAU 35 PINCOURT, QUÉBEC et que, pour avoir le droit de voter, les créanciers doivent déposer entre nos mains avant l'assemblée, les preuves de réclamation et, au besoin, les procurations. DATÉ À PINCOURT, Québec, ce 22ème jour de mars 1992. PIERRE ROY & ASS. INC. SYNDIC 48, 5e Avenue, bureau 35 Pincourt, (Québec) J7V 5K7 Tél: (514) 453-8857 Ligne Mte: (514) 497-9290 FAX: (514) 453-2134

Société d'énergie de la Baie James

PROJET — SIÈGE SOCIAL

APPEL D'OFFRES 92-0109

TRAVAUX DE RÉNOVATION (DÉMOLITION, CONSTRUCTION, FINITION)

SUPERFICIE: 136,000 PI. CA. CATEGORIES: 4051, 4210, 4240, 4383 ***

Prix du document: 25,00 \$ (Toutes taxes incluses). Garantie de soumission: 70 000,00 \$ Date et heure limites de réception des soumissions: Mardi, le 7 avril 1992 à 15 h 30, heure de Montréal. Les documents d'appel d'offres peuvent être achetés ou consultés sur place, du lundi au vendredi inclusivement, de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 à l'endroit suivant:

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DE LA BAIE JAMES
Direction Approvisionnement
22e étage
800, boul. de Maisonneuve Est
Montréal (Québec) H2L 4M8

Le paiement des documents s'effectue par chèque visé ou mandat fait à l'ordre de la Société d'énergie de la Baie James et n'est pas remboursable. La Société d'énergie de la Baie James n'accepte pas de paiement en argent comptant.

Une garantie de soumission au montant mentionné ci-haut est requise conformément aux exigences du document d'appel d'offres. Seules les personnes, sociétés, compagnies ou sociétés en copropriation ayant une place d'affaires au Québec et qui ont acheté le document d'appel d'offres de la Société d'énergie de la Baie James peuvent soumissionner. Cette dernière n'est pas tenue d'accepter la plus basse ni aucune des autres soumissions.

*** Une visite des lieux au 500, boul. René-Lévesque Ouest est prévue les 30 mars et 1er avril sur rendez-vous. Contactez M. Yves Bélisle, (514) 679-4999.

Pour obtenir le document d'appel d'offres ou pour tout renseignement supplémentaire concernant le document d'appel d'offres, veuillez communiquer avec Mme Louise Lévesque au (514) 985-7900.

Richard Toupin
Chef de service Achats

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE (Chambre de la famille), NO: 500-12-203109-925. PROTOTAIRE ADJOINT MARIE CLAUDETTE CHERY, Partie demanderesse, ANDRÉ OBESTE, Partie défenderesse. ASSIGNATION. ORDRE est donné à ANDRÉ OBESTE, de comparaître au greffe de cette cour situé au 10 est, rue St-Anoine, à Montréal, le 10 avril 1992, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir, pour répondre à la demande de séparation de corps. Et de comparaître au greffe de cette cour le 29 avril 1992 en la salle 2.17 à 9h15 pour répondre à la requête pour mesures provisoires.

Une copie de la déclaration en séparation de corps ainsi que la requête pour mesures provisoires ont été remises au greffe à l'intention de ANDRÉ OBESTE. Lieu: Montréal. Date: 25 mars 1992. MARIE-HÉLÈNE BÉLISSE.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE (Chambre de la famille), NO: 500-12-203109-925. PROTOTAIRE ADJOINT ROSALIA JOSEPH, Partie demanderesse, ALBERTO SANTIAGO GUILARTE URBINA, Partie défenderesse. ASSIGNATION. ORDRE est donné à Monsieur ALBERTO SANTIAGO GUILARTE URBINA, de comparaître au greffe de cette cour situé au 10 est, rue St-Anoine, à Montréal, le 10 avril 1992, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir.

Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de Monsieur ALBERTO SANTIAGO GUILARTE URBINA. Lieu: Montréal. Date: 25 mars 1992. MARIE-HÉLÈNE BÉLISSE.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE (Chambre de la famille), NO: 500-12-203109-925. PROTOTAIRE ADJOINT ROSALIA JOSEPH, Partie demanderesse, ALBERTO SANTIAGO GUILARTE URBINA, Partie défenderesse. ASSIGNATION. ORDRE est donné à Monsieur ALBERTO SANTIAGO GUILARTE URBINA, de comparaître au greffe de cette cour situé au 10 est, rue St-Anoine, à Montréal, le 10 avril 1992, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir.

Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de Monsieur ALBERTO SANTIAGO GUILARTE URBINA. Lieu: Montréal. Date: 25 mars 1992. MARIE-HÉLÈNE BÉLISSE.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE (Chambre de la famille), NO: 500-12-203109-925. PROTOTAIRE ADJOINT TRUST GÉNÉRAL DU CANADA, Requêteur, PLACEMENTS OMBRECA R. LITEE, et RAYMOND PERRIN, et ANDRÉE ALLARD, Intimés, LE REGISTREUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE MONTRÉAL. ORDRE est donné à RAYMOND PERRIN ET ANDRÉE ALLARD, de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame est, Ville de Montréal, salle 2.16, le 27 avril 1992 à 9:15 heures, ou aussitôt que le conseil pourra être entendu. Une copie de la requête en radiation d'enregistrement (Article 805 C.p.c.) a été remise au greffe à l'intention de RAYMOND PERRIN ET ANDRÉE ALLARD. Lieu: MONTRÉAL. Date: 25 mars 1992. MARIE-HÉLÈNE BÉLISSE, P.A.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE (Chambre de la famille), NO: 500-12-203109-925. PROTOTAIRE ADJOINT TRUST GÉNÉRAL DU CANADA, Requêteur, PLACEMENTS OMBRECA R. LITEE, et RAYMOND PERRIN, et ANDRÉE ALLARD, Intimés, LE REGISTREUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE MONTRÉAL. ORDRE est donné à RAYMOND PERRIN ET ANDRÉE ALLARD, de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame est, Ville de Montréal, salle 2.16, le 27 avril 1992 à 9:15 heures, ou aussitôt que le conseil pourra être entendu. Une copie de la requête en radiation d'enregistrement (Article 805 C.p.c.) a été remise au greffe à l'intention de RAYMOND PERRIN ET ANDRÉE ALLARD. Lieu: MONTRÉAL. Date: 25 mars 1992. MARIE-HÉLÈNE BÉLISSE, P.A.

AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE (ART. 102) DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE: LES PLANCHERS ROBERT FLOORING INC. Corporation dûment constituée selon la Loi ayant son bureau chef et sa principale place d'affaires au 2683 rue Kentucky, St-Lazare, Qc. Avis est par les présentes donné que: LES PLANCHERS ROBERT FLOORING INC. A déposé une cession le 16ème jour de mars 1992 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 3ème jour d'avril 1992 à 10:30 au CENTRE PROFESSIONNEL DE PINCOURT, 48 - SIÈME AVE. BUREAU 35 PINCOURT, QUÉBEC et que, pour avoir le droit de voter, les créanciers doivent déposer entre nos mains avant l'assemblée, les preuves de réclamation et, au besoin, les procurations. DATÉ À PINCOURT, Québec, ce 22ème jour de mars 1992. PIERRE ROY & ASS. INC. SYNDIC 48, 5e Avenue, bureau 35 Pincourt, (Québec) J7V 5K7 Tél: (514) 453-8857 Ligne Mte: (514) 497-9290 FAX: (514) 453-2134

AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE (ART. 102) DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE: ROBERT ÉMOND DESIGNER INC. Corporation dûment constituée selon la Loi ayant son bureau chef et sa principale place d'affaires au 6360 Tisserand, Brossard, Québec. Avis est par les présentes donné que: ROBERT ÉMOND DESIGNER INC. A déposé une cession le 18e jour de mars 1992 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 3e jour d'avril 1992 à 13h30 au CENTRE PROFESSIONNEL DE PINCOURT, 48 - 5e AVENUE BUREAU 35 PINCOURT, QUÉBEC et que, pour avoir le droit de voter, les créanciers doivent déposer entre nos mains avant l'assemblée, les preuves de réclamation et, au besoin, les procurations. DATÉ À PINCOURT, Québec, ce 24e jour de mars 1992. PIERRE ROY & ASS. INC. SYNDIC 48, 5e Avenue, bureau 35 Pincourt, (Québec) J7V 5K7 Tél: (514) 453-8857 Ligne Mte: (514) 497-9290 FAX: (514) 453-2134

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE (Chambre de la famille), NO: 500-12-203109-925. PROTOTAIRE ADJOINT MARIE CLAUDETTE CHERY, Partie demanderesse, ANDRÉ OBESTE, Partie défenderesse. ASSIGNATION. ORDRE est donné à ANDRÉ OBESTE, de comparaître au greffe de cette cour situé au 10 est, rue St-Anoine, à Montréal, le 10 avril 1992, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir, pour répondre à la demande de séparation de corps. Et de comparaître au greffe de cette cour le 29 avril 1992 en la salle 2.17 à 9h15 pour répondre à la requête pour mesures provisoires.

Une copie de la déclaration en séparation de corps ainsi que la requête pour mesures provisoires ont été remises au greffe à l'intention de ANDRÉ OBESTE. Lieu: Montréal. Date: 25 mars 1992. MARIE-HÉLÈNE BÉLISSE.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE (Chambre de la famille), NO: 500-12-203109-925. PROTOTAIRE ADJOINT ROSALIA JOSEPH, Partie demanderesse, ALBERTO SANTIAGO GUILARTE URBINA, Partie défenderesse. ASSIGNATION. ORDRE est donné à Monsieur ALBERTO SANTIAGO GUILARTE URBINA, de comparaître au greffe de cette cour situé au 10 est, rue St-Anoine, à Montréal, le 10 avril 1992, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir.

Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de Monsieur ALBERTO SANTIAGO GUILARTE URBINA. Lieu: Montréal. Date: 25 mars 1992. MARIE-HÉLÈNE BÉLISSE.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE (Chambre de la famille), NO: 500-12-203109-925. PROTOTAIRE ADJOINT TRUST GÉNÉRAL DU CANADA, Requêteur, PLACEMENTS OMBRECA R. LITEE, et RAYMOND PERRIN, et ANDRÉE ALLARD, Intimés, LE REGISTREUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE MONTRÉAL. ORDRE est donné à RAYMOND PERRIN ET ANDRÉE ALLARD, de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame est, Ville de Montréal, salle 2.16, le 27 avril 1992 à 9:15 heures, ou aussitôt que le conseil pourra être entendu. Une copie de la requête en radiation d'enregistrement (Article 805 C.p.c.) a été remise au greffe à l'intention de RAYMOND PERRIN ET ANDRÉE ALLARD. Lieu: MONTRÉAL. Date: 25 mars 1992. MARIE-HÉLÈNE BÉLISSE, P.A.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE (Chambre de la famille), NO: 500-12-203109-925. PROTOTAIRE ADJOINT TRUST GÉNÉRAL DU CANADA, Requêteur, PLACEMENTS OMBRECA R. LITEE, et RAYMOND PERRIN, et ANDRÉE ALLARD, Intimés, LE REGISTREUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE MONTRÉAL. ORDRE est donné à RAYMOND PERRIN ET ANDRÉE ALLARD, de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame est, Ville de Montréal, salle 2.16, le 27 avril 1992 à 9:15 heures, ou aussitôt que le conseil pourra être entendu. Une copie de la requête en radiation d'enregistrement (Article 805 C.p.c.) a été remise au greffe à l'intention de RAYMOND PERRIN ET ANDRÉE ALLARD. Lieu: MONTRÉAL. Date: 25 mars 1992. MARIE-HÉLÈNE BÉLISSE, P.A.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE (Chambre de la famille), NO: 500-12-203109-925. PROTOTAIRE ADJOINT TRUST GÉNÉRAL DU CANADA, Requêteur, PLACEMENTS OMBRECA R. LITEE, et RAYMOND PERRIN, et ANDRÉE ALLARD, Intimés, LE REGISTREUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE MONTRÉAL. ORDRE est donné à RAYMOND PERRIN ET ANDRÉE ALLARD, de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame est, Ville de Montréal, salle 2.16, le 27 avril 1992 à 9:15 heures, ou aussitôt que le conseil pourra être entendu. Une copie de la requête en radiation d'enregistrement (Article 805 C.p.c.) a été remise au greffe à l'intention de RAYMOND PERRIN ET ANDRÉE ALLARD. Lieu: MONTRÉAL. Date: 25 mars 1992. MARIE-HÉLÈNE BÉLISSE, P.A.

AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE (ART. 102) DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE: ROBERT ÉMOND DESIGNER INC. Corporation dûment constituée selon la Loi ayant son bureau chef et sa principale place d'affaires au 6360 Tisserand, Brossard, Québec. Avis est par les présentes donné que: ROBERT ÉMOND DESIGNER INC. A déposé une cession le 18e jour de mars 1992 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 3e jour d'avril 1992 à 13h30 au CENTRE PROFESSIONNEL DE PINCOURT, 48 - 5e AVENUE BUREAU 35 PINCOURT, QUÉBEC et que, pour avoir le droit de voter, les créanciers doivent déposer entre nos mains avant l'assemblée, les preuves de réclamation et, au besoin, les procurations. DATÉ À PINCOURT, Québec, ce 24e jour de mars 1992. PIERRE ROY & ASS. INC. SYNDIC 48, 5e Avenue, bureau 35 Pincourt, (Québec) J7V 5K7 Tél: (514) 453-8857 Ligne Mte: (514) 497-9290 FAX: (514) 453-2134

AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE (ART. 102) DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE: ROBERT ÉMOND DESIGNER INC. Corporation dûment constituée selon la Loi ayant son bureau chef et sa principale place d'affaires au 6360 Tisserand, Brossard, Québec. Avis est par les présentes donné que: ROBERT ÉMOND DESIGNER INC. A déposé une cession le 18e jour de mars 1992 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 3e jour d'avril 1992 à 13h30 au CENTRE PROFESSIONNEL DE PINCOURT, 48 - 5e AVENUE BUREAU 35 PINCOURT, QUÉBEC et que, pour avoir le droit de voter, les créanciers doivent déposer entre nos mains avant l'assemblée, les preuves de réclamation et, au besoin, les procurations. DATÉ À PINCOURT, Québec, ce 24e jour de mars 1992. PIERRE ROY & ASS. INC. SYNDIC 48, 5e Avenue, bureau 35 Pincourt, (Québec) J7V 5K7 Tél: (514) 453-8857 Ligne Mte: (514) 497-9290 FAX: (514) 453-2134

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE (Chambre de la famille), NO: 500-12-203109-925. PROTOTAIRE ADJOINT ROSALIA JOSEPH, Partie demanderesse, ALBERTO SANTIAGO GUILARTE URBINA, Partie défenderesse. ASSIGNATION. ORDRE est donné à Monsieur ALBERTO SANTIAGO GUILARTE URBINA, de comparaître au greffe de cette cour situé au 10 est, rue St-Anoine, à Montréal, le 10 avril 1992, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir.

Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de Monsieur ALBERTO SANTIAGO GUILARTE URBINA. Lieu: Montréal. Date: 25 mars 1992. MARIE-HÉLÈNE BÉLISSE.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE (Chambre de la famille), NO: 500-12-203109-925. PROTOTAIRE ADJOINT ROSALIA JOSEPH, Partie demanderesse, ALBERTO SANTIAGO GUILARTE URBINA, Partie défenderesse. ASSIGNATION. ORDRE est donné à Monsieur ALBERTO SANTIAGO GUILARTE URBINA, de comparaître au greffe de cette cour situé au 10 est, rue St-Anoine, à Montréal, le 10 avril 1992, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir.

Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de Monsieur ALBERTO SANTIAGO GUILARTE URBINA. Lieu: Montréal. Date: 25 mars 1992. MARIE-HÉLÈNE BÉLISSE.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE (Chambre de la famille), NO: 500-12-203109-925. PROTOTAIRE ADJOINT TRUST GÉNÉRAL DU CANADA, Requêteur, PLACEMENTS OMBRECA R. LITEE, et RAYMOND PERRIN, et ANDRÉE ALLARD, Intimés, LE REGISTREUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE MONTRÉAL. ORDRE est donné à RAYMOND PERRIN ET ANDRÉE ALLARD, de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame est, Ville de Montréal, salle 2.16, le 27 avril 1992 à 9:15 heures, ou aussitôt que le conseil pourra être entendu. Une copie de la requête en radiation d'enregistrement (Article 805 C.p.c.) a été remise au greffe à l'intention de RAYMOND PERRIN ET ANDRÉE ALLARD. Lieu: MONTRÉAL. Date: 25 mars 1992. MARIE-HÉLÈNE BÉLISSE, P.A.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE (Chambre de la famille), NO: 500-12-203109-925. PROTOTAIRE ADJOINT TRUST GÉNÉRAL DU CANADA, Requêteur, PLACEMENTS OMBRECA R. LITEE, et RAYMOND PERRIN, et ANDRÉE ALLARD, Intimés, LE REGISTREUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE MONTRÉAL. ORDRE est donné à RAYMOND PERRIN ET ANDRÉE ALLARD, de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame est, Ville de Montréal, salle 2.16, le 27 avril 1992 à 9:15 heures, ou aussitôt que le conseil pourra être entendu. Une copie de la requête en radiation d'enregistrement (Article 805 C.p.c.) a été remise au greffe à l'intention de RAYMOND PERRIN ET ANDRÉE ALLARD. Lieu: MONTRÉAL. Date: 25 mars 1992. MARIE-HÉLÈNE BÉLISSE, P.A.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE (Chambre de la famille), NO: 500-12-203109-925. PROTOTAIRE ADJOINT TRUST GÉNÉRAL DU CANADA, Requêteur, PLACEMENTS OMBRECA R. LITEE, et RAYMOND PERRIN, et ANDRÉE ALLARD, Intimés, LE REGISTREUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE MONTRÉAL. ORDRE est donné à RAYMOND PERRIN ET ANDRÉE ALLARD, de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame est, Ville de Montréal, salle 2.16, le 27 avril 1992 à 9:15 heures, ou aussitôt que le conseil pourra être entendu. Une copie de la requête en radiation d'enregistrement (Article 805 C.p.c.) a été remise au greffe à l'intention de RAYMOND PERRIN ET ANDRÉE ALLARD. Lieu: MONTRÉAL. Date: 25 mars 1992. MARIE-HÉLÈNE BÉLISSE, P.A.

AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE (ART. 102) DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE: ROBERT ÉMOND DESIGNER INC. Corporation dûment constituée selon la Loi ayant son bureau chef et sa principale place d'affaires au 6360 Tisserand, Brossard, Québec. Avis est par les présentes donné que: ROBERT ÉMOND DESIGNER INC. A déposé une cession le 18e jour de mars 1992 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 3e jour d'avril 1992 à 13h30 au CENTRE PROFESSIONNEL DE PINCOURT, 48 - 5e AVENUE BUREAU 35 PINCOURT, QUÉBEC et que, pour avoir le droit de voter, les créanciers doivent déposer entre nos mains avant l'assemblée, les preuves de réclamation et, au besoin, les procurations. DATÉ À PINCOURT, Québec, ce 24e jour de mars 1992. PIERRE ROY & ASS. INC. SYNDIC 48, 5e Avenue, bureau 35 Pincourt, (Québec) J7V 5K7 Tél: (514) 453-8857 Ligne Mte: (514) 497-9290 FAX: (514) 453-2134

AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE (ART. 102) DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE: ROBERT ÉMOND DESIGNER INC. Corporation dûment constituée selon la Loi ayant son bureau chef et sa principale place d'affaires au 6360 Tisserand, Brossard, Québec. Avis est par les présentes donné que: ROBERT ÉMOND DESIGNER INC. A déposé une cession le 18e jour de mars 1992 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 3e jour d'avril 1992 à 13h30 au CENTRE PROFESSIONNEL DE PINCOURT, 48 - 5e AVENUE BUREAU 35 PINCOURT, QUÉBEC et que, pour avoir le droit de voter, les créanciers doivent déposer entre nos mains avant l'assemblée, les preuves de réclamation et, au besoin, les procurations. DATÉ À PINCOURT, Québec, ce 24e jour de mars 1992. PIERRE ROY & ASS. INC. SYNDIC 48, 5e Avenue, bureau 35 Pincourt, (Québec) J7V 5K7 Tél: (514) 453-8857 Ligne Mte: (514) 497-9290 FAX: (514) 453-2134

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE (Chambre de la famille), NO: 500-12-203109-925. PROTOTAIRE ADJOINT ROSALIA JOSEPH, Partie demanderesse, ALBERTO SANTIAGO GUILARTE URBINA, Partie défenderesse. ASSIGNATION. ORDRE est donné à Monsieur ALBERTO SANTIAGO GUILARTE URBINA, de comparaître au greffe de cette cour situé au 10 est, rue St-Anoine, à Montréal, le 10 avril 1992, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir.

Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de Monsieur ALBERTO SANTIAGO GUILARTE URBINA. Lieu: Montréal. Date: 25 mars 1992. MARIE-HÉLÈNE BÉLISSE.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE (Chambre de la famille), NO: 500-12-203109-925. PROTOTAIRE ADJOINT ROSALIA JOSEPH, Partie demanderesse, ALBERTO SANTIAGO GUILARTE URBINA, Partie défenderesse. ASSIGNATION. ORDRE est donné à Monsieur ALBERTO SANTIAGO GUILARTE URBINA, de comparaître au greffe de cette cour situé au 10 est, rue St-Anoine, à Montréal, le 10 avril 1992, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir.

Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de Monsieur ALBERTO SANTIAGO GUILARTE URBINA. Lieu: Montréal. Date: 25 mars 1992. MARIE-HÉLÈNE BÉLISSE.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE (Chambre de la famille), NO: 500-12-203109-925. PROTOTAIRE ADJOINT TRUST GÉNÉRAL DU CANADA, Requêteur, PLACEMENTS OMBRECA R. LITEE, et RAYMOND PERRIN, et ANDRÉE ALLARD, Intimés, LE REGISTREUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE MONTRÉAL. ORDRE est donné à RAYMOND PERRIN ET ANDRÉE ALLARD, de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame est, Ville de Montréal, salle 2.16, le 27 avril 1992 à 9:15 heures, ou aussitôt que le conseil pourra être entendu. Une copie de la requête en radiation d'enregistrement (Article 805 C.p.c.) a été remise au greffe à l'intention de RAYMOND PERRIN ET ANDRÉE ALLARD. Lieu: MONTRÉAL. Date: 25 mars 1992. MARIE-HÉLÈNE BÉLISSE, P.A.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE (Chambre de la famille), NO: 500-12-203109-925. PROTOTAIRE ADJOINT TRUST GÉNÉRAL DU CANADA, Requêteur, PLACEMENTS OMBRECA R. LITEE, et RAYMOND PERRIN, et ANDRÉE ALLARD, Intimés, LE REGISTREUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE MONTRÉAL. ORDRE est donné à RAYMOND PERRIN ET ANDRÉE ALLARD, de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame est, Ville de Montréal, salle 2.16, le 27 avril 1992 à 9:15 heures, ou aussitôt que le conseil pourra être entendu. Une copie de la requête en radiation d'enregistrement (Article 805 C.p.c.) a été remise au greffe à l'intention de RAYMOND PERRIN ET ANDRÉE ALLARD. Lieu: MONTRÉAL. Date: 25 mars 1992. MARIE-HÉLÈNE BÉLISSE, P.A.</

L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

LE MONDE EN BREF

Harkin apporte son soutien à Clinton

WASHINGTON (AFP) — Le sénateur de l'Iowa Tom Harkin, qui s'est retiré le 9 mars de la course à l'investiture démocrate pour les élections présidentielles du mois de novembre, a apporté son soutien hier à M. Bill Clinton. « Ma candidature avait pour but d'être un président qui s'occupe des affaires, a déclaré M. Harkin, qui apparaissait aux côtés de M. Clinton dans une école de Rochester (État de New York). Je regrette de ne pas avoir gagné mais je crois que le gouverneur Clinton partage les mêmes valeurs », a-t-il ajouté. M. Harkin, qui bénéficiait largement du soutien des syndicats américains, a promis de les inciter maintenant à appuyer la candidature de M. Clinton. Il fera également campagne dans l'État de New York et le Wisconsin, où se dérouleront des primaires le 7 avril. Le sénateur de l'Iowa, qui avait critiqué son rival d'abord en assimilant ses propositions à celles des républicains et en doutant de sa capacité à être élu, a dénoncé hier les attaques similaires portées maintenant contre M. Clinton par son seul adversaire dans le camp démocrate, Jerry Brown.

Un ministre zairois démissionne

KINSHASA (Reuter) — Un second ministre zairois a démissionné pour protester contre l'incapacité du gouvernement à faire redémarrer la conférence nationale chargée de conduire le pays vers la démocratie. Kudura Kasongo, vice-ministre de la Communication, déclaré mercredi soir à la télévision qu'il partait en raison du « blocage du processus démocratique en cours, particulièrement la suspension des travaux de la conférence nationale ». Kudura Kasongo est membre du parti UFERI du premier ministre Nguzo Karl-I-Bond, un ancien opposant qui a rejoint le gouvernement après les émeutes de septembre dernier. Il a suspendu la conférence nationale le 19 janvier en affirmant qu'elle portait le germe du tribalisme. Le ministre zairois du Tourisme, Nyamwisi Muvingi, a démissionné dimanche en accusant le gouvernement de mener le pays à la catastrophe. Dans sa lettre de démission, il réclame lui-aussi la reprise de la conférence. L'opposition zairoise, regroupée au sein de la coalition de l'Union sacrée, a donné jusqu'au 2 avril au gouvernement pour rouvrir la conférence.

Élections en Azerbaïdjan

MOSCOU (Reuter) — Des élections présidentielles auront lieu le 7 juin en Azerbaïdjan, dont le président a été renversé pour n'avoir pas adopté une politique plus dure dans le conflit avec l'Arménie, a annoncé hier l'agence Itar-Tass. L'agence précise que la décision a été prise lors d'une session extraordinaire du Parlement azéri mercredi. L'ancien chef du Parti communiste d'Azerbaïdjan, Geidar Aliyev, a également été nommé vice-président du Parlement. L'ancien président azéri Ayaz Moutalibov a été contraint de quitter son poste ce mois-ci. Ses compatriotes lui ont reproché de n'avoir pas pris de mesures pour protéger les Azéris du Haut-Karabakh d'une attaque arménienne. Le président du Parlement, Iagoub Mamedov, assure l'intérim.

Choix contesté en Thaïlande

BANGKOK (Reuter) — Le chef de la junte militaire au pouvoir en Thaïlande a fait part de ses réticences, mercredi soir, quant au choix de Narong Wongwan, soupçonné de corruption et de trafic de drogue, pour prendre la tête d'un nouveau gouvernement dans le pays. Le général Sunthorn Kongsompong, au pouvoir depuis le putsch de février 1991, a déclaré à la télévision : « Tout le monde peut dire : Je suis prêt à être premier ministre. Mais j'ai le sentiment qu'il est un peu tôt pour dire ça ». Si les allégations à l'encontre de Narong Wongwan, accusé d'être impliqué dans le trafic d'héroïne, venaient à être prouvées, « il serait honteux pour le peuple thaïlandais d'avoir un tel premier ministre », a-t-il ajouté. L'an dernier, les États-Unis ont refusé d'octroyer un visa à Narong Wongwan en raison de liens supposés avec le trafic de drogue international, a déclaré hier Margaret Tutwiler, porte-parole du département d'État. Chef du parti Samakkong Tham, qui a obtenu le plus grand nombre des sièges à l'issue des élections législatives de dimanche dernier, Narong Wongwan a été choisi pour diriger un cabinet de coalition soutenu par le Samakkong Tham et trois autres partis pro-militaires en Thaïlande. Interrogé mercredi, lors d'une conférence de presse, sur les accusations portées à son encontre, il a répondu : « Ce sont mes affaires ».

Lockerbie : la Libye pose des conditions

Le Conseil de sécurité de l'ONU adoptera des sanctions lundi

TUNIS (Reuter) — La Libye, menacée de sanctions à l'ONU, a de nouveau laissé entendre hier qu'elle était prête à livrer ses deux ressortissants auxquels est attribué en Occident l'attentat de Lockerbie, mais en posant des conditions inacceptables pour ses accusateurs. Selon des sources diplomatiques autorisées en Afrique du Nord, le gouvernement de Tripoli a donné son accord à la remise des deux suspects à l'ONU, sous réserve qu'ils soient interrogés hors des États-Unis et de Grande-Bretagne, que les investigations se limitent à leur rôle présumé dans l'attentat de Lockerbie et que les sanctions économiques imposées en 1986 par Washington soient levées. À New York, des consultations privées étaient prévues hier sur un projet de sanctions anglo-américano-françaises, et plusieurs membres du Conseil de sécurité ont dit s'attendre à ce qu'un vote ait lieu lundi plutôt qu'aujourd'hui en raison du temps nécessaire à la mise au point de la résolution.

Un diplomate américain a rejeté

les informations en provenance d'Afrique du Nord en les qualifiant de manoeuvre dilatoire du même type que la promesse faite cette semaine par Tripoli de remettre les suspects à la Ligue arabe, qui s'était ensuite avérée « inexacte ».

« Le Conseil poursuivra ses travaux jusqu'à ce que ces types (les suspects) soient ici (aux États-Unis) ou au Royaume-Uni », a ajouté le diplomate américain.

La Ligue arabe a annoncé qu'elle suspendait ses efforts de médiation après l'échec de sa mission auprès du dirigeant libyen Mouammar Kadhafi.

Le secrétaire-général de la Ligue, Esmat Abdel-Maguid, a toutefois annoncé hier soir que l'ambassadeur de Libye auprès de la Ligue, Ali Triki, était revenu au Caire. Il a ajouté que l'ambassadeur libyen, dont on ignore s'il était porteur de nouvelles propositions, avait sollicité une entrevue mais que celle-ci n'interviendrait pas avant ce matin.

États-Unis et Grande-Bretagne

exigent de la Libye qu'elle remette sans conditions les deux suspects, inculpés dans les deux pays de participation à l'attentat de 1988 contre un Boeing de la Pan Am au-dessus de Lockerbie (Écosse), qui avait causé la mort de 270 personnes. La France souhaite interroger quatre autres Libyens au sujet d'un attentat contre un DC-10 d'UTA qui a fait 171 morts en septembre 1989 au-dessus du Niger.

Le ministère libyen des Affaires étrangères a diffusé hier soir une déclaration annonçant que Tripoli était prêt à laisser l'ONU enquêter en Libye sur son soutien présumé au terrorisme.

« La Libye n'a pas d'objection à une enquête menée par le secrétaire général de l'ONU ou son représentant, affirme-t-il dans cette déclaration. La Libye s'engage à fournir toutes les facilités et les informations nécessaires à la recherche de la vérité », ajoute-t-il.

« La Libye demande au Conseil de sécurité ou aux trois États (les

États-Unis, la Grande-Bretagne et la France) de prendre les mesures pratiques qu'ils jugent nécessaires » pour cette enquête.

À La Haye, la Libye a demandé hier à la Cour internationale de justice (CIJ) d'intervenir d'urgence pour empêcher Américains et Britanniques de prendre des mesures coercitives. Tripoli demande aussi que lui soit reconnu le droit de juger les deux suspects sur son territoire.

L'ambassadeur libyen Mohamed al Faitouri à La Haye a déclaré que la Convention de Montréal (1971) sur la « répression des actes illicites dirigés contre la sécurité de l'aviation civile » permettait à la Libye de juger les deux suspects et que rien ne l'obligeait à les extraditer.

Les Occidentaux estiment que cette convention ne s'applique pas dans le cas présent. États-Unis, Grande-Bretagne et France n'accordent en outre aucun crédit à la justice libyenne.

Lundi, l'ambassadeur libyen auprès de l'ONU avait annoncé que les suspects seraient remis à la Ligue

arabe pour que celle-ci décide de la procédure à suivre. Mais à son arrivée à Tripoli, une mission de la Ligue s'est entendu dire mardi que cette déclaration était « inexacte ».

Le colonel Kadhafi a fait valoir qu'ils ne pourraient être livrés à l'Occident qu'après une décision de la CIJ. Les audiences préliminaires de La Haye feront sans doute l'objet d'une décision dans quelques semaines, mais le verdict final pourrait demander beaucoup plus longtemps.

La Chine, membre permanent du Conseil de sécurité, s'est déclarée opposée à l'adoption de sanctions contre la Libye, mais on s'attend qu'elle s'abstienne lors du vote. Les parrains de la nouvelle résolution ont bon espoir de réunir les neuf voix requises pour son adoption.

Le projet occidental interdirait toute liaison aérienne et tout commerce d'armes avec la Libye. Il réclamerait aussi les représentations diplomatiques libyennes à l'étranger jusqu'à ce que soient livrés les deux suspects.



PHOTO AP

Nouveaux heurts en Afrique du Sud

Des heurts entre policiers et manifestants noirs ont fait au moins 19 blessés, hier, dans la cité noire d'Alexandra au nord de Johannesburg. La police a ouvert le feu et tiré des gaz lacrymogènes pour disperser une manifestation non autorisée de Noirs qui, selon des témoins, se dirigeaient vers un foyer de travailleurs immigrés considéré comme un bastion du mouvement zoulou Inkatha. La police a fait état de la mort de cinq personnes ces dernières 24 heures, dans d'autres incidents au Natal et aux environs de Johannesburg.

Fayçal Hussein accuse Israël d'exécuter sommairement des Arabes

JÉRUSALEM (Reuter) — Le dirigeant palestinien Fayçal al Hussein a accusé hier Israël d'avoir exécuté sommairement des Arabes recherchés dans les territoires occupés, et il a demandé la protection des Nations unies.

« Les autorités israéliennes, les autorités d'occupation, au lieu d'arrêter les gens qu'ils croient être des activistes, les tuent purement et simplement », a-t-il dit lors d'une conférence de presse à Jérusalem-Est. Il a ajouté qu'il demandait à l'ONU de protéger les Palestiniens.

Le chef de la délégation palestinienne aux discussions de paix sur le Proche-Orient a présenté une liste de 18 personnes avec la mention « exécutés par des unités israéliennes en civil et par d'autres membres des forces de sécurité depuis le 9 décembre 1991 ».

Il a réclamé le démantèlement de ces unités en civil, une enquête indépendante sur la mort des 18 personnes en question et l'arrêt des « exécutions sommaires ».

L'armée israélienne a de nouveau démenti hier avoir exécuté sommairement des Palestiniens recherchés pour participation au soulèvement contre l'occupation israélienne de la

Cisjordanie et de la bande de Gaza.

Un porte-parole de l'armée a souligné que, récemment, le nombre d'agressions à l'arme à feu perpétrées par des Palestiniens avaient fortement augmenté.

Il a précisé que le nombre d'attaques contre des militaires à l'aide de cocktails Molotov, de grenades, d'engins explosifs et d'armes à feu était passé de 26 en novembre 1991 à 89 en février 1992 et que l'on en dénombrait déjà 140 pour mars.

Les autorités ont par le passé démenti l'existence d'unités en civil. Les informations à ce sujet étaient censurées par les autorités militaires.

Le secrétaire d'État adjoint américain aux droits de l'homme, Richard Schifter, a écrit dans la partie de son rapport de 1991 consacrée à Israël :

« En 1991, on sait que du personnel de sécurité en civil a tué 27 Palestiniens, dont bon nombre étaient sans arme mais étaient généralement recherchés, masqués ou en train de fuir après avoir écrit des graffiti ».

Par ailleurs, Israël a envoyé hier des renforts de chars et d'artillerie dans la zone de sécurité qu'il a installée dans le sud du Liban, ont rapporté des témoins et des responsa-

bles de la sécurité.

Une trentaine de batteries d'artillerie et une vingtaine de chars ont franchi la frontière israélienne et se sont dirigées vers des lignes faisant face aux positions du Hezbollah dans la vallée de la Bekaa.

La tension est particulièrement vive dans la région après la revendication par le Jihad islamique, lié au Hezbollah, de l'attentat du 17 mars qui a fait 17 morts à l'ambassade d'Israël à Buenos Aires.

À Jérusalem, l'armée israélienne a assuré qu'aucun renfort important n'avait été envoyé au Liban-sud. « Il peut y avoir eu une relève isolée, mais l'information faisant état de renforts importants est inexacte », a déclaré un porte-parole à Reuter.

Un porte-parole de l'Armée du Liban-sud, financée par Israël, a déclaré que les villages de Yater et de Sidikine, bastions du Hezbollah, étaient visés par l'ALS.

« Yater et Sidikine sont des nids de forces terroristes du Hezbollah, de Palestiniens et de certains groupes libanais coopérant avec eux. Ces villages constituent dès lors des objectifs militaires », a déclaré le porte-parole cité par la radio de l'ALS, la Voix du Sud.

Théodore appelle l'armée et les députés à prendre leurs responsabilités

PORT-AU-PRINCE (AFP) — Le premier ministre haïtien désigné, René Théodore, a appelé, hier, l'armée et les parlementaires à prendre leurs responsabilités et le gouvernement provisoire à « se raisonner » alors que « la ruine menace Haïti ».

Dans un message à la nation radiodiffusé de 15 minutes en créole, diffusé sur les médias privés, M. Théodore a demandé au gouvernement provisoire de « laisser le pays prendre le chemin de la normalisation par la solution négociée que réclament tous les secteurs de la société ».

« L'heure est venue de dire assez », s'est-il exclamé, annonçant que son futur gouvernement ne serait ni partisan du père Jean Bertrand Aristide ni communiste, mais un « gouvernement de véritable consensus comprenant tous les secteurs de la vie nationale ».

« Les pauvres ont faim, l'embargo nous étouffe, le reste du monde a rompu les relations avec le gouvernement provisoire, beaucoup d'espoir est en train de mourir », a souligné le dirigeant politique haïtien, esti-

mant que ceux qui brandissaient le drapeau de la victoire, brandissent en fait le drapeau de l'inconscience ».

« Au nom de quelle sorte de nationalisme un petit groupe qui ne défend que ses seuls intérêts peut-il prendre le pays en otage et continuer à conduire le pays vers une entreprise suicidaire? », s'est-il exclamé.

« Beaucoup de gens se sont trompés sur la résolution de l'Organisation des États américains (OEA) sur Haïti (prévoyant une mission civile d'aide à la démocratie), la comparant à une occupation étrangère ou à un contrôle de l'administration par les Blancs », a ajouté le premier ministre désigné.

« Il n'y a rien de cela et René Théodore n'aurait jamais marché dans une affaire pareille », a-t-il précisé.

Rappelant les différents coups de force ou rébellions militaires depuis 1986 (chute de la dictature de Duvalier), M. Théodore a insisté sur la « nécessité de la professionnalisation » de l'armée, rappelant que les militaires eux-mêmes avaient souligné cette nécessité.

Libération de détenus islamistes en Algérie

ALGER (Reuter) — Les autorités algériennes ont commencé à libérer des détenus islamistes arrêtés lors des affrontements entre partisans du Front islamique du salut (FIS) et forces de l'ordre en janvier et février derniers, a-t-on appris hier de source proche du premier ministre.

Ces libérations concernent « un nombre assez conséquent » de personnes en détention dans cinq centres au Sahara, en vertu de l'état d'urgence proclamé le 10 février, a-t-on ajouté de même source, sans fournir de chiffres.

Elles ont commencé par paquets pour éviter les grands mouvements et faciliter ainsi le transport des détenus libérés, a-t-on précisé.

Le président du Haut comité d'État algérien, Mohamed Boudiaf, avait promis le 17 mars la libération prochaine de nombreux prisonniers.

« Avant la fête de l'Aïd (à la fin de Ramadan, vers le 4 avril) il y aura beaucoup de libérations (...) d'autres libérations suivront », avait-t-il dit.

Selon le chef de l'État, il y aurait 8000 à 8500 détenus.

Le premier ministre, Sid Ahmed Ghazali, avait déclaré début mars qu'il y aurait « un tri entre les détenus qui ont commis des erreurs ou des crimes contre la loi et ceux qui ont été arrêtés par erreur ».

Le camp de Reggane, à 1200 km au sud d'Alger, hébergerait 3004 personnes et serait le plus important des cinq centres de détention. Les détenus avaient refusé de voir leurs familles pour protester contre leur arrestation qu'ils jugent arbitraire.

Le président de la Ligue algérienne des droits de l'homme, Yousef Fathallah, a déclaré après une visite au centre de Reggane que les conditions de vie des détenus étaient dures.

« Un groupe des détenus de Reggane vivent sous des tentes (...) Ils font leurs besoins en plein air et ils boivent l'eau acheminée par citerne », dit-il hier dans une interview au quotidien du soir El Messa.

Des socialistes français réclament un nouveau gouvernement

PARIS (Reuter) — Prenant acte de leur déroute électorale, les socialistes français souhaitent un changement de gouvernement et plusieurs d'entre eux n'hésitent plus à exiger ouvertement le départ du premier ministre Edith Cresson.

Dans l'attente d'une décision du président François Mitterrand, Edith Cresson a déclaré qu'il « y aura sûrement des changements dans le gouvernement » au lendemain du deuxième tour des élections cantonales de dimanche prochain.

Elle n'a précisé ni l'ampleur de ce remaniement ni si elle conserverait son poste de chef du gouvernement.

« Il y aura un jour, évidemment, un changement de premier ministre. Quel jour? Je ne peux pas vous le dire non plus », s'est-elle bornée à déclarer dans une interview à FR3.

À l'Élysée, on se refuse à tout commentaire sur les propos d'Edith

Cresson. On répète qu'il faut attendre que les électeurs finissent de s'exprimer.

« Ce n'est qu'après qu'on pourra faire des analyses plus fines, dit-on dans l'entourage de François Mitterrand. En attendant tout est spéculation. Toutes les annonces faites entretemps paraissent frappées de précarité », souligne-t-on.

Avant les élections régionales du 22 mars, qui ont vu le PS chuter à 18,3% des voix, les responsables socialistes souhaitaient déjà à mots couverts le départ d'Edith Cresson. Aujourd'hui, les exigences deviennent publiques.

« C'est un désaveu. C'est donc maintenant qu'il faut agir sans tarder (...). Il faut quelque chose de fort et de vrai qui pourrait redonner la confiance, créer une nouvelle dynamique, un choc psychologique et

ça passe à mon avis par le changement de premier ministre », a déclaré le député-maire socialiste de Nantes, Jean-Marc Ayrault.

« Mais ça c'est de l'initiative du président de la république, donc je m'adresse à lui puisque c'est de sa responsabilité, a ajouté le député qui a dit n'être pas vraiment étonné par ce message des Français ».

Michel Rocard, prédécesseur d'Edith Cresson à Malignon, a pris des précautions de langage mais a lui aussi posé la question d'un changement de gouvernement. Et, comme Jean-Marc Ayrault, il s'est écarté du discours officiel pour parler d'une défaite cuisante et non plus d'un recul ou d'un net recul.

« Naturellement, je ne parlerai pas ici des problèmes de nature gouvernementale qui relèvent du seul président de la république, même

s'ils se posent avec acuité », a-t-il dit lors d'un meeting dans sa ville de Conflans-Sainte-Honorine.

« Mais je dirai qu'il nous faut à nous, socialistes, méditer cette défaite et ce qu'elle a de cuisant (...) intégrer à nos réflexions, les aspirations indiscutables que le scrutin a traduites », a-t-il ajouté.

Selon plusieurs sources proches de la direction du PS, l'annonce faite par Edith Cresson n'aurait pas été téléguidée par François Mitterrand.

« Elle prend un peu les devants. Mon intuition est qu'elle va sauter elle-même », a estimé un proche du premier secrétaire du PS, Laurent Fabius.

« Elle ne peut pas répéter 'j'ai 400 jours' alors qu'on sait que des remaniements se préparent », a-t-il ajouté.

D'autres conseillers des éléphants du PS estiment que le premier ministre a essayé de forcer la main de

François Mitterrand pour obtenir le gouvernement resserré et composé d'hommes nouveaux qu'elle réclame depuis des mois.

Une telle démarche, fait remarquer un responsable, n'est pas sans risque de conflits publics au sein même du gouvernement, les ministres et le premier ministre se rejetant mutuellement la responsabilité de la défaite.

Parmi les éventuels futurs premiers ministres, trois noms dominent : Jacques Delors, président de la Commission européenne, Pierre Bérégovoy, ministre des Finances, et Jack Lang, ministre de la Culture.

Mais, comme pour brouiller encore un peu les cartes, Jean Poperen, ministre chargé des relations avec le Parlement, n'a pas exclu la possibilité d'un premier ministre non socialiste.

ÉDITORIAL

Un cadeau piégé

LES CÉGEPS craignent d'être fauchés dans la fleur de leur jeunesse. Ils se préparent à fêter leur vingt-cinquième anniversaire quand la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, madame Lucienne Robilard, leur a fait coup sur coup trois cadeaux qu'ils croient piégés. À la mi-février, elle a publié sans préavis des « indicateurs » de performance du réseau collégial, qui ont donné froid dans le dos, notamment au chapitre de l'abandon et de l'inachèvement des études. Au début de mars, elle confirmait au DEVOIR qu'elle avait réclamé du Conseil supérieur de l'Éducation un avis sur « nos visées et objectifs en matière de scolarisation au collège et à l'université », en insistant sur la « structure originale » de notre enseignement supérieur qui n'a justement de très « original » que l'institution nommée cégep. Enfin le plat discours inaugural de M. Bourassa, jeudi dernier, invitait la Commission parlementaire de l'éducation à « procéder à une consultation générale sur l'avenir de l'enseignement collégial ».

Est-ce la charrette qui mène à la guilotine ? Bien malin qui peut décoder toute cette agitation, maquillée sous un jargon de type pare-chocs. Au CSE, la ministre a dit par exemple s'inquiéter d'une « structure ayant induit ses propres effets sur la nature des résultats atteints et balisant aussi la poursuite future des résultats souhaitables ». En lectures bureaucratiques choisies, cette prose signifie que l'originalité même des cégeps pourrait être la cause de leurs malheurs, et leur réserver encore des calamités.

Dans un discours un peu plus clair à l'Assemblée nationale, mercredi, la ministre a souhaité voir fleurir des « idées dérangeantes », qui pourraient devenir « porteuses de nouveaux promoteurs ». Son insistance particulière sur les défis de la formation professionnelle et technique a pu accréditer l'idée d'une réforme en profondeur, dont la rumeur bouleverse les collèges. Il serait question de mettre fin à la cohabitation qui fait l'originalité des cégeps : leur filière de formation générale déménagerait à l'université, et la filière de l'enseignement professionnel occuperait toute la place dans les collèges, appelés à devenir de vastes instituts techniques. Ce ne serait pas la fin des cégeps, mais ce serait certes la fin de l'idée-force qui a présidé à leur création. Unique en Amérique du Nord, l'hybride collégial québécois aurait vécu.

Que le cégep ait besoin d'un sérieux examen, nul n'en doute. Les indicateurs récemment publiés sont là pour alermer. Une minorité d'inscrits, à peine le tiers des cégepiens du Québec, traverse ces établissements selon le plan conçu à l'origine, i.e. en deux ans pour l'enseignement général, ou en trois ans pour l'enseignement professionnel. Même en

étirant leur formation sur quatre ou cinq ans, à peine les trois quarts des inscrits arrivent au diplôme. Abandons, recommencements, réorientations, décrochage temporaire ou définitif, la déperdition est immense. On n'ose en imaginer le coût social et économique et il est absolument ridicule de songer à hausser les frais de scolarité avant même d'évaluer ce qu'on gaspille déjà dans une telle structure.

Mais la ministre a raison, en même temps, de mettre en garde contre les jugements à l'emporte-pièce que véhiculent les nostalgiques du cours classique. Les cégeps ont été un instrument majeur de démocratisation de l'éducation, il n'y a qu'à examiner la provenance socio-économique de leurs inscrits pour le constater. Comment les réformer, ou

On ne réforme pas un système d'éducation à la pièce

les transformer sans mettre en cause ce progrès ?

Certainement pas avec la méthode et les moyens que la ministre et le gouvernement mettent à la disposition du milieu. Comme un étudiant mal orienté, ils risquent de se retrouver, au terme de toutes ces études, à devoir les reprendre à zéro.

Car il n'y a pas de vase clos, de niveau clos, dans les systèmes d'éducation. On ne peut les réformer, comme ils en ont constamment besoin, sans poser sur eux un regard transversal. Qui aura vite fait de révéler, au Québec, que les pires malaises du cégep prennent leur source à l'école secondaire.

Comme nous le dit le phénoménal taux de décrochage étudiant au secondaire (près de 40%), c'est à ce niveau que se développe la propension à l'abandon, que se prennent les mauvaises orientations amenant plus tard aux cheminements cégepiens chaotiques. Le déséquilibre des inscriptions au cégep, qui ne réussit pas à faire le plein des programmes professionnels et techniques, procède directement d'un mauvais embranchement aux dernières années du secondaire. La déscolarisation des garçons, dont les collèges et universités commencent à s'inquiéter, est d'abord l'image de marque de notre école secondaire. Les carences des méthodes de travail scolaire, l'incapacité de s'adapter aux exigences intellectuelles des cégeps, c'est aussi au secondaire qu'il faut en chercher les sources. Au lieu de quoi, les cégeps jouent actuellement avec l'idée d'ajouter à leur programme général une année dite de « transition », qui pré-

parerait les jeunes à l'enseignement postsecondaire. Il faut l'entendre pour le croire : les jeunes Québécois, auxquels notre structure collégiale impose déjà une année d'études de plus que leurs collègues d'Amérique du Nord pour l'acquisition d'un premier diplôme universitaire, devraient doubler ce désavantage !

La méthode même qu'a choisie la ministre, ce réflecteur qu'on pose sur un seul niveau d'enseignement, conduit à des hypothèses aussi biscornues. On charge le cégep de tous les péchés du monde et de toutes les réparations. C'est ainsi que les universités, qui diplômement au mieux la moitié de leurs inscrits, qui ont multiplié les programmes allégés et sans issue, dont les indicateurs de performance sont encore un secret bien gardé, vont échapper elles aussi à un examen qui s'impose à tout le système. Il y a bientôt trente ans que le Québec a construit sa pyramide scolaire, elle chambranle de partout même si elle tient, et ce n'est pas en la bricolant par l'étage intermédiaire qu'est le cégep qu'on atteindra les grands objectifs de qualification que les milieux économiques, enfin éveillés, réclament désormais pour demain.

C'est une nouvelle réforme de l'éducation qu'exige le Québec contemporain, si malade de ses résultats scolaires, de bas en haut du système. On lui propose plutôt un travail à la pièce, désordonné, une main ignorant l'autre. Le ministre de l'Éducation joue dans l'école primaire et secondaire avec un « plan d'action » bariolé, emprunté à tous les experts à la mode. La ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science travaille parallèlement sur les cégeps à partir des études, parallèles aussi, du Conseil des Collèges et du Conseil supérieur de l'Éducation. Et elle mettra à la tâche, l'automne prochain, des députés dont la compétence est à peu près nulle sur chacun des onze problèmes très spécialisés qu'elle leur a confiés, véritable mandat de commission d'enquête spécialisée. Veut-on vraiment, par exemple, confier aux petits jeux partisans de quelque Salon rouge le soin du « contenu et de la structure générale des programmes d'études » de nos collèges ? Et pourquoi faut-il infliger aux seuls cégeps cet examen politique sous toutes les coutures, tandis que les autres niveaux d'enseignement s'en tirent indemnes ?

Si le gouvernement a voulu s'éviter ainsi les frais d'une sérieuse commission d'enquête, avec de solides moyens de recherche pour scruter toute l'éducation québécoise, il fait des économies de bouts de chandelles. Qui l'éclaireront à l'avenant. Et que les milieux d'éducation, s'ils ne se mobilisent pas pour réclamer mieux, paieront longtemps.

LISE BISSONNETTE

Barbara Frum

J'IGNORAI évidemment tout de la lutte que menait Mme Barbara Frum contre la leucémie, au moment de la controverse qui nous a opposés il y a une dizaine de jours, autour de l'affaire Richler. Il me faut donc, d'abord, rendre hommage à sa discrétion absolue et à son courage, dans ce combat qui durait depuis de longues années.

Au delà de nos divergences professionnelles et politiques, inévitables dans ce métier trépidant, je reçois la nouvelle de sa disparition avec regret, comme le font tous ses collègues.

Jusqu'à ses derniers jours, Mme Frum a été, et de loin, la figure domi-

nante du journalisme électronique au Canada anglais et elle a incarné, pour nous tous, la CBC dans ce qu'elle avait de meilleur. Pour les habitués de *As It Happens* (radio) puis de l'émission pionnière qu'a été *The Journal* (télévision), elle était non seulement une présence familière mais une force au service d'une information proprement canadienne, différente, résistante, au moment où tant d'autres médias baissaient les bras devant l'envahissement américain des ondes.

Elle aura été aussi, pour toute une génération de jeunes femmes confinées à des tâches de service dans les médias « parlés », un superbe exemple à suivre,

la preuve de ce qui allait devenir possible.

Au cours des dernières années, son style était devenu plus éditorial, et dès lors plus controversé, la crise canadienne s'éternisant et nous taxant tous. À son niveau, sous de tels réflecteurs, le journalisme est une extraordinaire tension dont on ne peut même pas imaginer les effets. Mme Frum l'a soutenue jusqu'au bout, elle est partie en pleine action, qu'elle menait selon ses convictions. Rien n'est plus important au bilan d'une vie.

Malgré un dernier désaccord, il n'y a pas la moindre ombre sur le respect avec lequel je la salue.

L. B.

LETTRES AU DEVOIR

Une réputation entachée

RÉCEMMENT, Hydro-Québec a proposé une hausse tarifaire de 5,9% pour l'électricité du secteur résidentiel. Cette augmentation est pour la troisième fois supérieure à l'inflation.

À l'époque des 12 012, Hydro-Québec était une source de fierté. Maintenant, la crédibilité de notre société d'État est entachée :

- par ses trois dernières augmentations supérieures à l'inflation;
- par ses équipements mal entretenus, malgré ces augmentations;
- par ses écarts énormes de tarification entre les grandes raffineries d'aluminium et la population (contrats secrets);
- par des crédits de 300 \$ accordés aux « bons payeurs » américains;
- par la politisation à outrance de son développement.

Son rôle actuel est :

- de produire et de distribuer l'électricité (il le fait bien !);
- de jouer un rôle de percepteur de taxes (pudiquement appelées des « dividendes » selon la loi 16);
- de développer à tout prix pour vendre à vil prix; excepté aux Québécois ordinaires.

Un rôle plus normal pourrait être de :

- produire et distribuer l'électricité;
- gérer la croissance d'une façon rationnelle, par des politiques sérieuses d'économie d'énergie électrique, comme une tarification diversifiée pour parer aux demandes de pointe et encourager l'utilisation aux périodes creuses et tout autre moyen pour éviter le gaspillage;
- remplacer la loi 16 par un fonds du patrimoine qui servirait à des développements futurs;
- une fois ces exigences rencontrées, re-

venir au mandat initial qui tenait compte du citoyen ordinaire.

Une chose est cependant consolante. Le consommateur commence à poser les bonnes questions; il exigera bientôt les vraies réponses.

Paul Beaumont
Sherbrooke, 12 mars 1992

Un jalon important

LA DÉCISION de la Cour suprême du Canada sur la pornographie (dans une cause à Winnipeg) est un jalon dont l'importance ne saurait être exagérée. C'est la première fois, en effet, qu'elle affirme avec autant de

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910

Directrice : LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef et directeur de l'information Bernard Descôteaux

Directeur délégué à l'administration André Leclair

Rédacteurs en chef adjoints Jean Francoeur, Michel Lefèvre

Directeurs adjoints de l'information Pierre Cayouette, Roch Côté

Guy Deshaies

FAIS CE QUE DOIS

clarté que les « droits et libertés » de la Charte, y compris la liberté d'expression, ne sont pas absolus. Il fallait bien qu'elle se rendit compte enfin que les droits de l'individu n'existent pas dans le vide; ils doivent s'harmoniser précisément avec les droits des autres. Dans le cas présent, la Cour a parlé notamment de ceux des femmes et des enfants, que la pornographie ravale et même qu'elle menace dans leur intégrité.

Il faut se défaire d'une idée négative de la liberté. Elle n'est pas l'absence de toute contrainte, mais la détermination de soi-même. Loin d'être entièrement détachée de toute considération extérieure à elle-même, elle s'éclaire et s'enrichit au contraire de tout ce qu'on estime vrai, bon et aimable. Plus je connais et respecte de personne et de choses, mieux je suis déterminé, dont plus je suis libre.

De la même façon le droit de chacun n'est pas, strictement parlant, limité par celui de l'autre. Il serait plus juste de dire qu'il est informé, mesuré par lui. Mon droit gagne en qualité, en profondeur, d'être accordé à lui. Les vieux juristes parlaient du bon droit. Ils parlaient aussi de devoirs.

La sagesse a toujours considéré le droit et le devoir comme des notions corrélatives. Ton droit est mon devoir, et vice versa. Mais cette philosophie si simple, si évidente, a semblé s'incliner devant les impératifs plus contemporains du « libéralisme ».

C'est très joli de dire qu'on est pour la totale liberté d'expression, celle de tout dire et de tout montrer. Mais au fond personne n'y croit. Tout le monde veut censurer quelque chose, que ce soit la pornographie, l'objectivation de la personne, l'exploitation sexuelle, l'incitation aux préjugés raciaux...

Paul de Bellefeuille
Ottawa, 2 mars 1992



Jean-Robert Sansfaçon

Quand le doute s'installe

CELA SE PASSAIT il y a vingt ans. Une jeune femme de 23 ans et son copain habitaient ensemble, près du parc Lafontaine. Le jeune homme travaillait dans une agence de service social pour jeunes, et elle, pour une petite organisation de presse alternative, le genre bulletin populaire.

Tous les deux se voulaient « impliqués », au service du changement démocratique. Ils avaient tout à expérimenter à la fois : un quotidien libéré des liens familiaux, une vie d'adultes à qui tout est encore possible, et une relation amoureuse coincée entre le besoin de fusion et le désir de liberté. Ils étaient en quête d'absolu, d'intensité, elle surtout qui s'émerveillait de tout.

Un jour, quelqu'un de sa famille à elle l'invita à souper dans un grand hôtel du centre-ville, le Ritz si je me souviens bien. Mais au lieu de se diriger vers la salle à manger, il la conduisit à l'étage.

Vous me voyez venir ? Attendez, ce n'est pas ce que vous croyez. Il la fit entrer dans une suite luxueuse et referma la porte derrière elle avant de redescendre. Dans cette chambre, un homme d'une quarantaine d'années attendait la jeune femme.

Cet homme, elle le connaissait pour l'avoir déjà rencontré lors de fêtes familiales. Le mari d'une belle-soeur ou quelque truc du style, mais surtout, agent de renseignements à la GRC.

Pendant plus d'une heure, l'homme lui parla calmement de choses et d'autres, du chalet qu'elle partageait à la campagne avec son chum et quelques amis, de la personnalité d'un tel qu'elle côtoyait quotidiennement, de la façon qu'elle avait de s'habiller, comme cela lui avait été rapporté par ses « hommes » du service... D'ailleurs, ils la trouvaient bien jolie, leur cliente sous surveillance, ils s'attristaient même de ce qu'elle gaspillait ainsi sa belle jeunesse en compagnie d'individus louches...

L'HOMME savait tant de choses à son sujet que dans le flot d'affirmations et de questions, la jeune femme parvenait difficilement à départager le vrai du faux. En parlant des gens qui l'entouraient, ses amis, il ne disait rien de très précis, il se contentait de semer le doute en lui laissant le soin de faire ses propres déductions.

Elle l'écoutait, à la fois apeurée et écourée de se savoir épiée. Mais elle ne pouvait rien faire d'autre que d'attendre la fin du cauchemar.

— Et ton chum ? Es-tu certaine de le connaître vraiment ? Nous avons des soupçons à son sujet... nous croyons qu'il travaille peut-être pour la France... Oublie pas que c'est la tête sur l'oreiller qu'on livre les confidences les plus secrètes.

Tranquillement mais sûrement, il tissait autour d'elle une toile gluante de doutes et de soupçons. Tout le monde y passait, chacun avec son côté ombrageux. À l'entendre, il n'y avait plus qu'elle d'intégrée dans ce milieu de jeunes militants. Tous les autres n'étaient qu'une bande d'opportunistes qui profitaient de sa naïveté. C'est parce qu'il l'aimait bien qu'il avait pris sur lui d'intervenir, de la prévenir, de lui éviter le pire...

Au moins, devrait-elle accepter de les aider, de leur fournir des renseignements. Par exemple, ce voyage à Cuba organisé par des militants syndicaux, accepterait-elle d'y participer pour lui rapporter ce qui s'était passé, au retour ?

ELLE n'en revenait pas, elle en était paralysée. Bien sûr qu'elle n'accepterait rien de ses offres, ni argent, ni voyage; bien sûr aussi qu'elle connaissait, comprenait la stratégie de cet homme.

Malgré cela, elle restait confuse. Qui étaient vraiment ces gens qu'elle croyait ses amis ? Et si c'était vrai que certains d'entre eux profitaient d'elles ? Et cet homme à ses côtés, son

chum, à qui elle confiait ses angoisses, ses plaisirs et ses peines, qui était-ce ? Était-il possible qu'elle se fut trompée à ce point à son sujet ?

Non, bien sûr que non. Pourtant... si seulement une infime partie de ce qu'elle entendait était vrai... Après tout, elle le connaissait cet homme, ce policier, et il savait tant de choses à son sujet.

Elle rejeta sèchement ses offres et ses demandes.

— Je m'y attendais un peu, lui fit l'homme. Notre psychologue, qui a analysé ton cas, m'avait prévenu. Mais pense-y bien, ta famille est inquiète. Si jamais tu changes d'idée, tu sais où me rejoindre.



Partagée entre la rage et la peur, la jeune femme revint chez elle inquiète. Quelque chose s'était écroulé en elle, quelque chose de difficile à rebâtir : la confiance. Elle avait temporairement perdu confiance en ses amis, en son chum, et peut-être surtout en elle-même.

Elle se dit qu'elle ne pouvait pas garder cela pour elle seule, que c'était exactement ce que ces gens souhaitaient, qu'il lui fallait donc en parler, discrètement.

Ce qu'elle fit avec des connaissances de longue date, des gens extérieurs à son environnement quotidien, au-dessus de tout soupçon et dont elle admirait la justesse de jugement. Ils lui confirmèrent ce qu'elle soupçonnait déjà, mais qu'elle éprouvait tant de mal à intégrer. La stratégie des policiers était toujours la même. Elle visait d'abord à déstabiliser les organisations populaires contestataires même les plus démocrates en semant le doute et la suspicion chez leurs membres. En de telles circonstances, il fallait éviter de garder le silence et de s'enfermer dans la méfiance.

Elle était rassurée et pourtant démolie. Elle ne pouvait s'empêcher de se poser des questions : pourquoi elle et pas les autres, l'avait-on jugée plus faible, plus susceptible d'accepter ? N'était-ce qu'un concours de circonstances à cause de ses liens familiaux ? Et son chum... un agent français... Non, c'était trop gros, ridicule !

Ridicule peut-être, mais fichtrement efficace ! Quelque chose s'était installé entre elle et lui, comme un mur invisible mais réel. Elle ne le voyait plus tout à fait de la même façon. Quant à lui, il culpabilisait presque d'être... ce qu'il n'était pas.

CETTE AVENTURE vécue m'est revenue à l'esprit il y a quelques jours à la lecture de cette nouvelle voulant qu'une militante montréalaise, Mme Mireille Audet, ait été approchée, sermonnée, molestée par un agent de renseignements de la Sûreté du Québec.

Croyait-il vraiment, cet agent, que la jeune femme accepterait de travailler pour ses services ? Mais non. On voulait lui faire peur, à elle et à ses amis. Et je gagerais qu'on a réussi, subtilement. C'est cela qui est le plus sauvage, carrément antidémocratique dans le geste de la SQ.

Les écoles, les organisations de locataires, les groupes de femmes dérangeant. Faut de les faire disparaître d'un coup de baquette, on tente de les diviser en semant la pagaille, la méfiance et le doute dans leurs rangs. Les conséquences sur la vie démocratique et sur leur vie personnelle, on s'en fouit. L'important, c'est le résultat : les faire taire, par la peur.